

FONDATION DE LA
2^e chance

RAPPORT D'ACTIVITÉ & BILAN 2024

FONDATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE



SOMMAIRE

SOMMAIRE

SOMMAIRE

03 / Le mot de la Présidente Marie Bolloré

04 / Le Conseil d'Administration

06 / La 2^e chance

08 / Rapport d'activité

12 Que sont devenus nos lauréats ?

14 Les Partenaires de la Fondation

18 Les sites-relais de la Fondation

27 Les bénévoles de la Fondation

32 L'équipe du siège de la Fondation

34 Les bénévoles du siège de la Fondation

36 Les Comités d'Agrément

38 Les lauréats de la Fondation

45 Structures d'accompagnement

48 / Rapport financier

49 Rapport financier sur les comptes 2024

52 Bilan au 31 décembre 2024

54 Compte de résultat au 31 décembre 2024

55 Compte de résultat par origine et par destination au 31 décembre 2024

57 Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public 2024

59 Tableaux de variation des fonds propres et des fonds dédiés au 31 décembre 2024

61 Annexe aux comptes annuels

62 Notes sur le bilan

67 Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

69 Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées



Marie Bolloré
Présidente de la Fondation
de la 2^e chance

« À ce jour, plus de 9 500 personnes ont pu bénéficier de notre coup de pouce avec un taux moyen de retour à l'emploi de nos lauréats – après formation ou création/reprise d'entreprise – de plus de 71 %. »

Optim'É

C'est la volonté de rebondir de nos lauréats qui, depuis la création de la Fondation de la 2^e chance, inspire notre action. Une volonté sans relâche, à laquelle nous répondons. À ce jour, plus de 9 500 personnes ont bénéficié de notre accompagnement, avec un taux moyen de retour à l'emploi – après une formation ou la création/reprise d'entreprise – supérieur à 71 %.

En 2024, nous avons accompagné 251 personnes en situation de grande précarité. Cet appui, à la fois financier et humain, est rendu possible grâce à la mobilisation de nos centaines de bénévoles partout en France, et au soutien fidèle de nos donateurs. Je tiens à leur adresser, au nom de toute la Fondation, ma profonde gratitude.

Cette année encore, les résultats parlent d'eux-mêmes : 58 entreprises ont été créées par nos lauréats, et 193 d'entre eux ont choisi de se réinventer grâce à une formation qualifiante.

Nous avons également remis, pour la quatrième fois, le Prix Michel Giraud, créé en hommage à l'un des fondateurs de notre action. Trois lauréats exemplaires ont été distingués à cette occasion : Vanessa, Sonia et Ismaël. Chacun dans des univers très différents, ils ont su incarner avec force et dignité l'esprit de la deuxième chance. Je les félicite chaleureusement.

Enfin, je remercie vivement tous ceux – lauréats, bénévoles, partenaires, donateurs et structures d'accompagnement – qui ont accepté de partager ici leur expérience. Leur engagement donne tout son sens à notre mission.

Merci à tous pour votre lecture, et pour votre précieux soutien.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Bureau



Gilles ALIX



Tristan VILLEMAIN



Marie BOLLORÉ



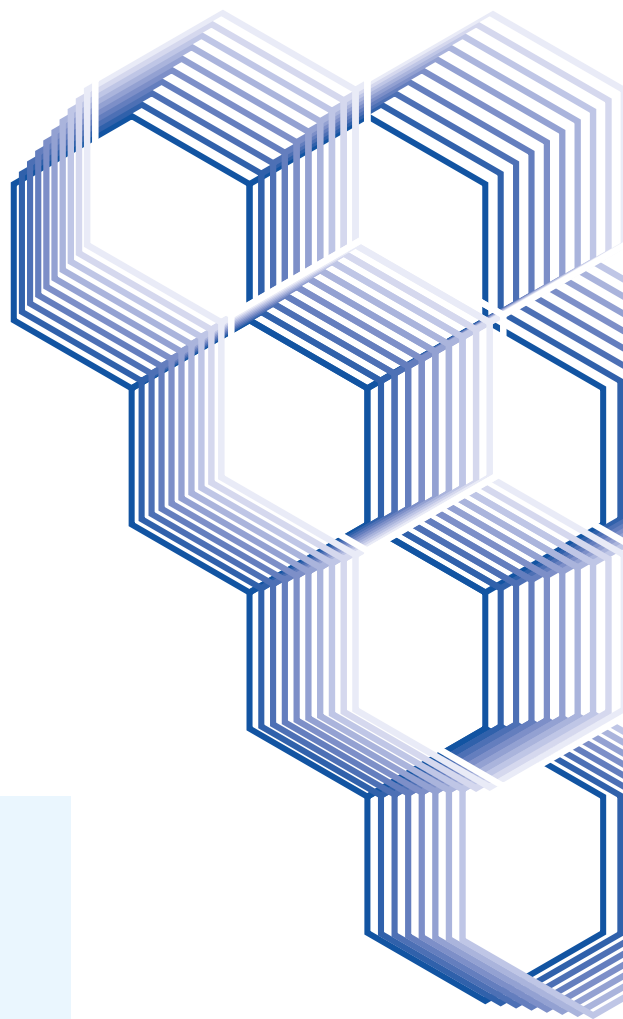
Vincent BOLLORÉ

Le comité d'audit

Gilles ALIX
Yves CANNAC
Céliane DE LA SALLE
Léon LEWKOWICZ
Bertrand de SENNEVILLE

Le Conseil d'Administration

Présidente	Marie BOLLORÉ
Trésorier Général	Gilles ALIX
Directeur	Tristan VILLEMMAIN
Administrateurs	Jean-Paul BAILLY Vincent BOLLORÉ Yves CANNAC Céliane DE LA SALLE Bertrand DE SENNEVILLE Steve GENTILI Bruno GIORGIANNI Simonne GIRAUD Gabriel GRIMAUD Pacifique LE CLÈRE Ange MANCINI Martine NICOLAS Shahan SHEIKHOESLAMI
Commissaire du Gouvernement	Michel BART



LA 2^e CHANCE

60
entreprises
privées

49
sites-relais
sur l'ensemble du
territoire national

1 000
bénévoles engagés



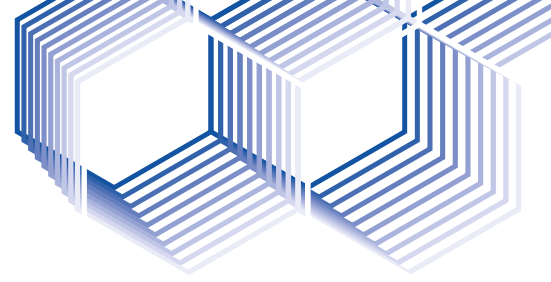
C'est pour aider et accompagner des personnes en situation de détresse, qui ont la volonté de renaître au travers d'un projet personnel de rebond de vie, que la « Fondation de la 2^e chance » a été imaginée en 1998. Le but étant de démontrer que l'initiative privée est un partenaire fiable et pérenne d'une politique publique de lutte contre la précarité, en associant les entreprises et leurs collaborateurs à une démarche commune d'humanisme et de solidarité.

Sa mission consiste à offrir un « coup de pouce » à des personnes âgées de 18 à 62 ans, confrontées à des épreuves d'origines diverses, souvent lourdes, presque toujours cumulatives et générant une vraie situation de précarité, qui entendent réaliser un rebond de vie soit en créant ou reprenant une petite entreprise, soit en suivant une formation de reconversion qualifiante permettant de se réinsérer dans la vie active.

Le « coup de pouce 2^e chance » se traduit par un appui financier et un parrainage. L'appui financier prend la forme d'une dotation ajustée en fonction des besoins de réalisation du projet. Le parrainage consiste en un accompagnement de grande proximité, jusqu'à la réalisation complète du projet.

La démarche de la Fondation présente trois caractéristiques essentielles :

Elle est partenariale. Un « Club des Partenaires » rassemble aujourd'hui près de 60 entreprises privées qui lui assurent une représentation nationale et lui apportent ses moyens d'action.



Elle est décentralisée. L'impératif de proximité est assuré à travers un réseau de 49 sites-relais, répartis sur le territoire national. Chacun d'eux, adossé à une entreprise partenaire, est placé sous la responsabilité d'une personne, déléguée de site, qui anime et coordonne les équipes d'instruction et de parrainage.

Elle est professionnelle. De grands acteurs de l'action sociale, de l'emploi et de l'insertion, des associations de seniors reconnues, participent, en partenariat avec la Fondation, à l'orientation et à l'accompagnement des porteurs de projets. Ces partenariats se déclinent dans le cadre de chaque site-relais, les équipes d'instruction et de parrainage réunissant des membres expérimentés de ces institutions, ainsi que des salariés et seniors bénévoles des groupes partenaires.

Environ 1 000 bénévoles, engagés dans les différents sites-relais, consacrent généreusement une part de leur temps à la vie de ceux-ci.



Labellisée en 2011, puis en 2015 et en 2019, la Fondation a obtenu pour la 4^e fois en novembre 2023 le label IDEAS.

Ce label, vecteur de confiance pour les financeurs et les donateurs, atteste de la mise en œuvre par les organismes à but non lucratif qui en sont dotés, de bonnes pratiques en matière de gouvernance, finances et d'évaluation. En effet, sa démarche s'appuie sur des procédures particulièrement rigoureuses.

Entre la mise à l'instruction et la décision du Comité d'Agrément ou du Conseil d'Administration, le délai ne doit pas excéder trois à quatre mois.

Chaque projet, après vérification de sa conformité avec les critères statutaires – rupture dans la trajectoire de vie, précarité réelle, recherche de cofinancements et validité du projet – est adressé au délégué de site le plus proche de son porteur. Le délégué de site mobilise aussitôt une équipe d'instruction qui dispose de trois semaines pour établir un rapport, circonstancié, complété par tous les justificatifs nécessaires.

Le rapport d'instruction est alors transmis aux membres des Comités d'Agrément régionaux, salariés volontaires de tous niveaux hiérarchiques n'étant pas, par ailleurs, instructeurs afin de permettre un deuxième regard indépendant. Le Comité d'Agrément concerné dispose de deux semaines pour étudier les dossiers. Sous l'autorité de son Président ou de sa Présidente, il se réunit pour décider collégialement de l'agrément.

Le Conseil d'Administration se tient trois ou quatre fois par an, en présence du Commissaire du Gouvernement, et statue sur les dossiers restés en suspens, avant d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

Dès le lendemain, les notifications des décisions sont communiquées aux délégués de site qui mobilisent immédiatement les équipes de parrainage.

Chaque équipe de parrainage établit le contact avec son porteur de projet auquel il lie une charte de suivi cosignée. L'accompagnement s'entend technique, professionnel, social, humain, et moral si nécessaire. Régulièrement, l'équipe transmet à la Direction de la Fondation une note d'information relative aux conditions d'évolution du projet.

Un état global et « glissant » des parrainages en cours est tenu à jour. Le bon calibrage des projets et la rigueur des parrainages permettent de limiter considérablement les risques d'échec. La « mémoire vivante » de la Fondation en témoigne.

NOS VALEURS :

La Fondation garantit à tous ses intervenants un strict caractère de neutralité politique, sociale ou religieuse.

La Fondation maintient un comportement constant d'intégrité et de rigueur professionnelle dans le suivi des dossiers, tout en assurant un état d'esprit d'humanisme et de bienveillance à l'égard de tous.

La Fondation respecte les dispositions législatives et réglementaires relatives à son activité, en particulier concernant la protection des données personnelles et la production des informations financières.

Rapport D'ACTIVITÉ



Rapport D'ACTIVITÉ

En 2024, grâce à la mobilisation de nos délégués de site et de nos bénévoles, la Fondation de la 2^e chance, a soutenu 251 nouveaux lauréats.

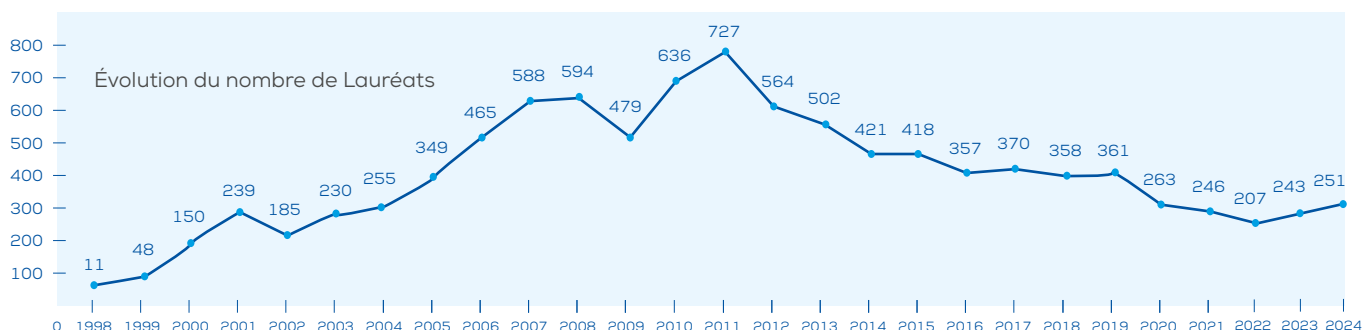
De grands acteurs de l'action sociale, de l'emploi et de l'insertion, participent, en partenariat avec la Fondation, à l'orientation et à l'accompagnement des porteurs de projets.

Ces associations et organismes qui les guident dans le montage de leurs dossiers, parce qu'ils connaissent et apprécient son action, n'hésitent pas à solliciter notre Fondation dès lors que nos critères d'éligibilité sont avérés.

C'est grâce à l'engagement d'un millier de bénévoles impliqués dans la sélection et l'instruction des dossiers et dans le parrainage des lauréats qu'un suivi de proximité peut être réalisé.

Ces bénévoles viennent d'origines diverses : collaborateurs ou retraités d'entreprises partenaires, membres d'associations de seniors, indépendants... Tous autant animés par le désir d'aider à rebondir des personnes en difficulté qui veulent s'en sortir, en donnant de leur temps sans aucune contrepartie.

La Fondation de la 2^e chance a accordé, en 2024, 251 coups de pouce



À l'issue de la première sélection au siège de la Fondation, 70% des dossiers reçus de porteurs de projets ont été mis à l'instruction, dont 76 % ont reçu un accord favorable pour une aide de la Fondation.

La répartition de nos coups de pouce demeure à peu près identique d'une année à l'autre :

- 67% de nos lauréats sont des femmes, pourcentage égal à 2023,
- Les lauréats entre 25 et 44 ans représentent 57% des projets soutenus, la moyenne d'âge étant de 37 ans,
- La proportion de 77% de lauréats aidés en 2024 pour une formation et 23% pour une création d'entreprise démontre par rapport à 2023, une progression des formations (7 points).

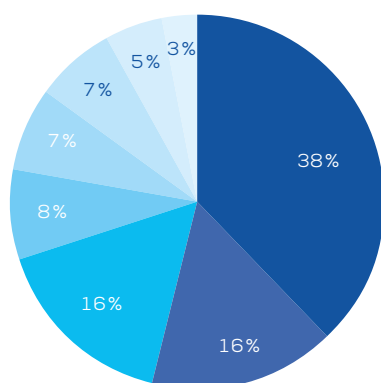
Répartition des coups de pouce en 2022, 2023 et 2024

	H	F	18/25 ans	26/40 ans	41/50 ans	51/62 ans	Formations	Créations ou reprises d'entreprises
Total Lauréats 2022/ 207	67	140	48	83	48	28	156	51
Total Lauréats 2023/ 243	81	162	37	101	59	46	170	73
Total Lauréats 2024/ 251	84	167	49	104	67	31	193	58

Lauréats Formations 2024

Parmi les aides à la formation, ce sont toujours les apprentissages permettant l'accès à des métiers du secteur médico-social et des services personnels (personnels soignants, auxiliaires de vie, éducateurs sociaux, puériculture, relaxation, coiffure, esthétique) qui sont largement majoritaires (38%). Nous notons un rebond, à parts égales (16%) dans les métiers du bâtiment, du génie civil, de la décoration, de l'entretien et des aménagements paysagers,

ainsi que ceux du secteur de l'artisanat, de la culture, des loisirs et de la communication. Suivent, avec une baisse, les métiers des fonctions administratives et supports des entreprises (8%) ainsi que les activités de transport et de logistique avec 7%. Le taux du secteur de l'enseignement et de la formation s'élève quant à lui à 5%, celui du commerce, de l'hébergement et de la restauration à 3% des projets de formations financés en 2024.

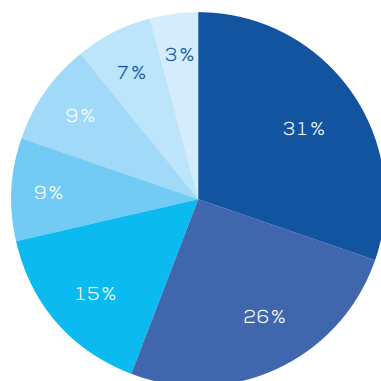


- Services personnels, action sociale et paramédicale
- Bâtiment, génie civil, décoration, entretien et aménagements paysagers
- Artisanat, culture, loisirs et communication
- Fonctions administratives et supports des entreprises
- Transports, logistique
- Enseignement, formation
- Commerce, hébergement, restauration
- Autres

Lauréats Créations ou reprises d'entreprises 2024

C'est le secteur des services personnels, de l'action sociale et paramédicale (salons de coiffure, massages bien-être, entreprises de services à la personne, cabinets de soins paramédicaux...) qui représente comme en 2023 la plus importante part des aides à la création ou à la reprise d'entreprise (31%). Suivent les activités du commerce (26%), du

bâtiment, de la décoration, de l'entretien et des aménagements paysagers (15%) ainsi que des industries manufacturières avec 9%. Le secteur de la restauration représente 9%, celui de l'artisanat, de la culture et des loisirs 7% des projets de création aidés en 2024.



- Services personnels, action sociale et paramédicale
- Commerce
- Bâtiment, décoration, entretien et aménagements paysagers
- Restauration
- Industries manufacturières
- Artisanat, culture et loisirs
- Autres

Rapport D'ACTIVITÉ

Un bilan positif

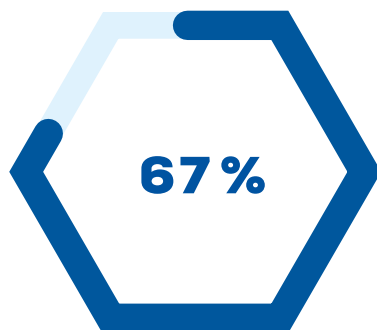
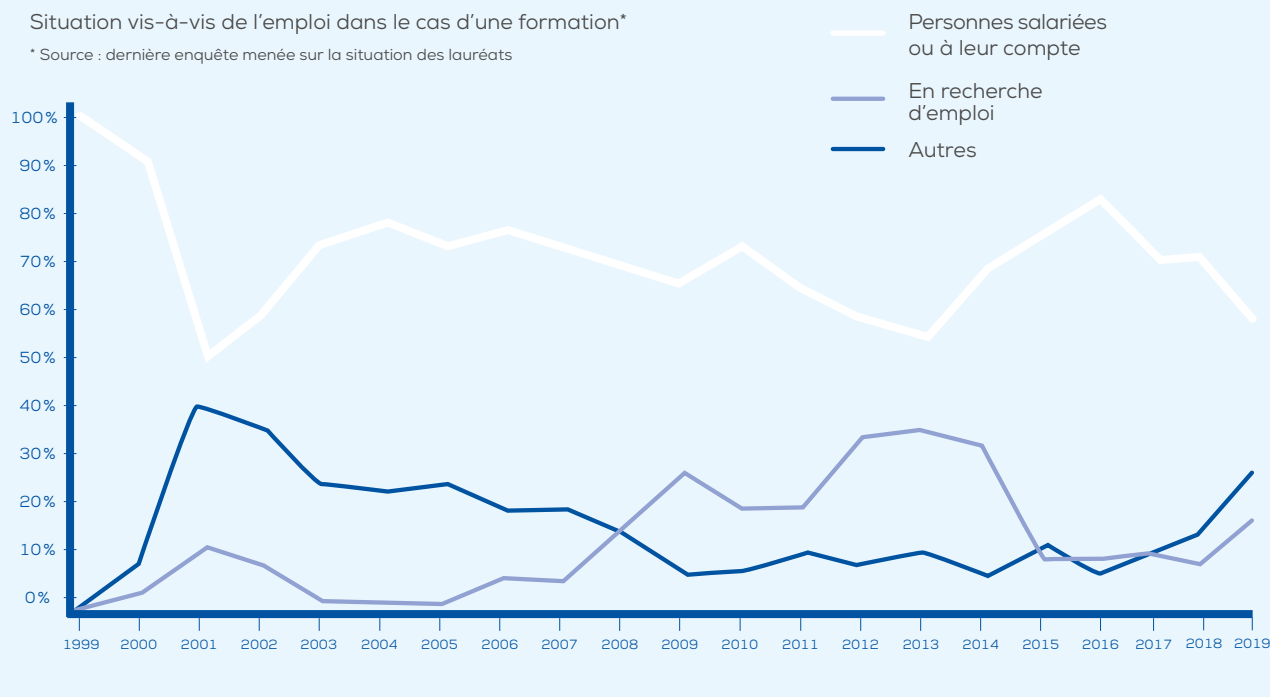
La Fondation engage chaque année, un vaste exercice de reprise de contact avec ses lauréats pour savoir ce qu'ils deviennent.

Le taux de retour à l'emploi, sur 21 années, est de 67% à l'issue d'une formation et de 75% dans le cas d'une création d'activité.

Projet de Formation

Situation vis-à-vis de l'emploi dans le cas d'une formation*

* Source : dernière enquête menée sur la situation des lauréats



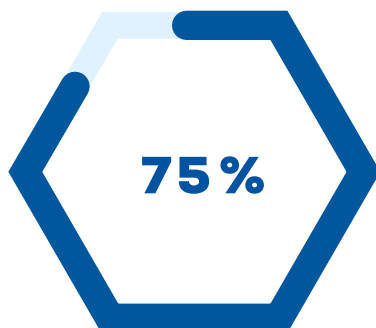
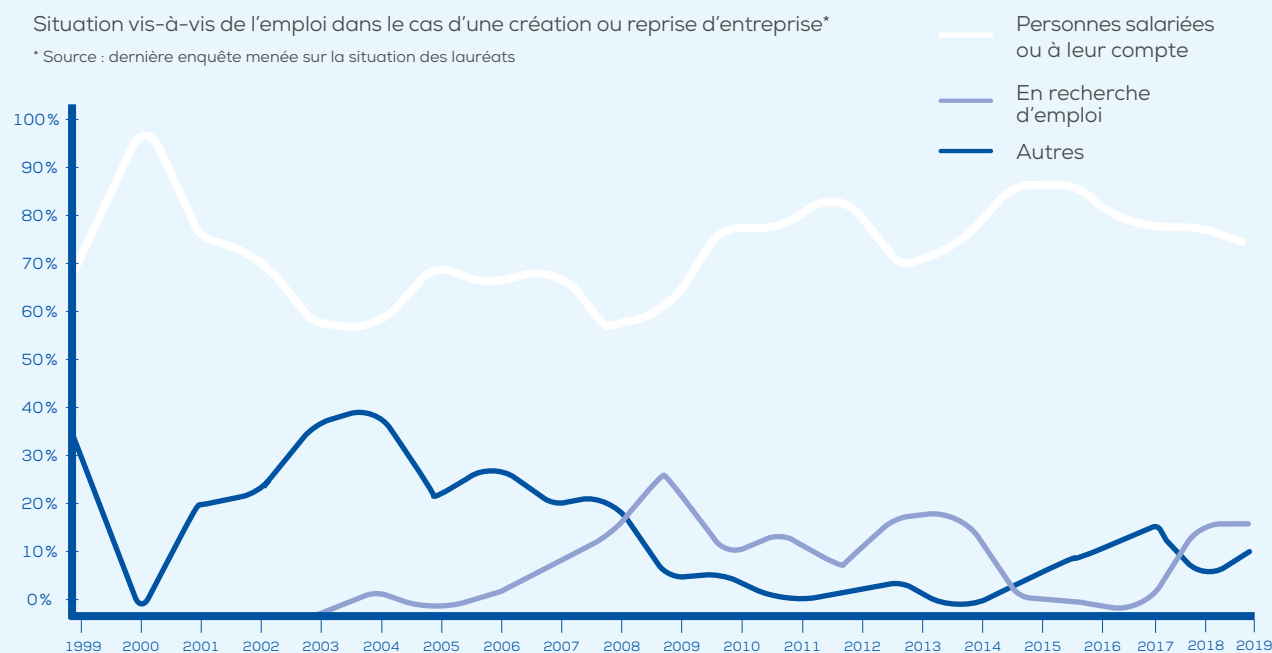
Taux moyen de retour
à l'emploi des lauréats
de la Fondation sur les
21 années

Que sont devenus nos lauréats ?

Projet de création ou reprise d'entreprise

Situation vis-à-vis de l'emploi dans le cas d'une création ou reprise d'entreprise*

* Source : dernière enquête menée sur la situation des lauréats



Taux moyen de retour
à l'emploi des lauréats
de la Fondation sur les
21 années

Rapport D'ACTIVITÉ

1. Les partenaires

LES MÉCÈNES

Depuis son origine, la démarche de la Fondation de la 2^e Chance est appuyée sur un « Club des partenaires » qui garantit sa pérennité et son action quotidienne.

Près de 60 partenaires privés ont soutenu la Fondation de la 2^e chance en 2024, soit en direct, soit par une structure propre, fondation ou autre.

Outre une participation financière, beaucoup de partenaires ont accueilli des sites-relais et participé, à travers leurs collaborateurs bénévoles, aux instructions, aux parrainages des lauréats ou à la sélection des dossiers au sein d'un Comité d'Agrément, voire au Conseil d'Administration.

Cette démarche partenariale originale est source de garanties, notamment :

- de pérennité pour la Fondation de la 2^e Chance;
- de professionnalisme pour l'accompagnement des lauréats dans leur rebond de vie;
- de sérieux et de continuité pour les collaborateurs des entreprises partenaires qui souhaitent s'investir auprès de nos lauréats.

Dans le chapitre « Action quotidienne » de la Fondation de la 2^e Chance, on pense financement, parrainage..., mais il ne faut pas oublier que les partenaires sont aussi, souvent, des relais pour l'emploi ou le développement des activités de nos lauréats.

LES DONATEURS

La Fondation de la 2^e Chance est une fondation reconnue d'utilité publique. À ce titre, la loi permet aux donateurs, chaque année, de bénéficier d'une réduction de l'impôt sur le revenu (IR) et/ou de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI).

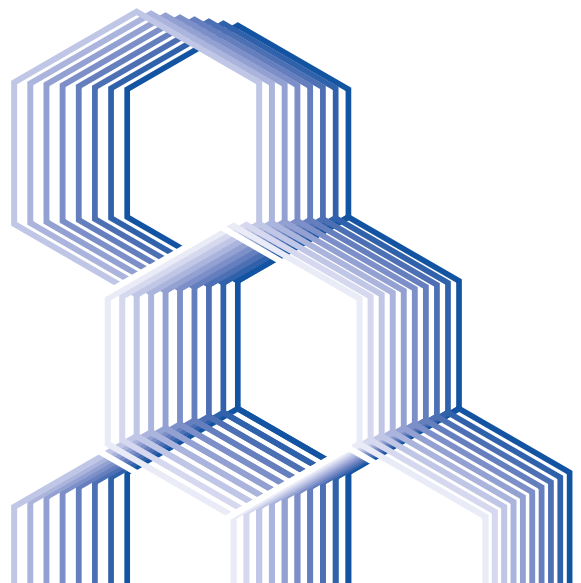
Elle a obtenu en 2023 le renouvellement du label Ideas, vecteur de confiance pour les financeurs et les donateurs, qui atteste de la mise en œuvre, par les organismes à but non lucratif qui en sont dotés, de bonnes pratiques en matière de gouvernance, de finances et d'évaluation.

La Fondation a ouvert la possibilité d'effectuer des dons en ligne depuis son site internet

www.deuxiemechance.org.

Cette possibilité existe également depuis le site

www.helloasso.com.



Les Partenaires de la Fondation

Les Partenaires

au 31 décembre 2024

ACTEMIUM

ADIE

AIR FRANCE-KLM

BIOMÉRIEUX

BOLLORÉ ENERGY

BOLLORÉ SE

BOLLORÉ Transport & Logistics

BRED BANQUE POPULAIRE

CAISSE D'ÉPARGNE Île-de-France

CANAL+

CCI Paris Île-de-France

COGIT

CRÉDIT MUTUEL ARKÉA

GALERIES LAFAYETTE (Groupe)

GRANT THORNTON

GROUPE DELOITTE

GS1 FRANCE

HAVAS

HERMÈS

HOTTINGUER (Banque)

IER

INITIATIVE INDRE

LA POSTE (Groupe)

L'ORÉAL

LORMOUËT (Fondation)

LVMH

MATMUT

ORANGE

PIPER HEIDSIECK

POLYCEA

RÉMY COINTREAU

REPUBLIC TECHNOLOGIES

RICOL, LASTEYRIE

SLB

STMICROELECTRONICS

VINCI ENERGIES

VIRIDIEN

WALTER FRANCE

Rapport D'ACTIVITÉ



Les Partenaires de la Fondation



L'ORÉAL



LVMH

matmut



polycea



VIRIDIEN



Rapport D'ACTIVITÉ

2. Les sites-relais

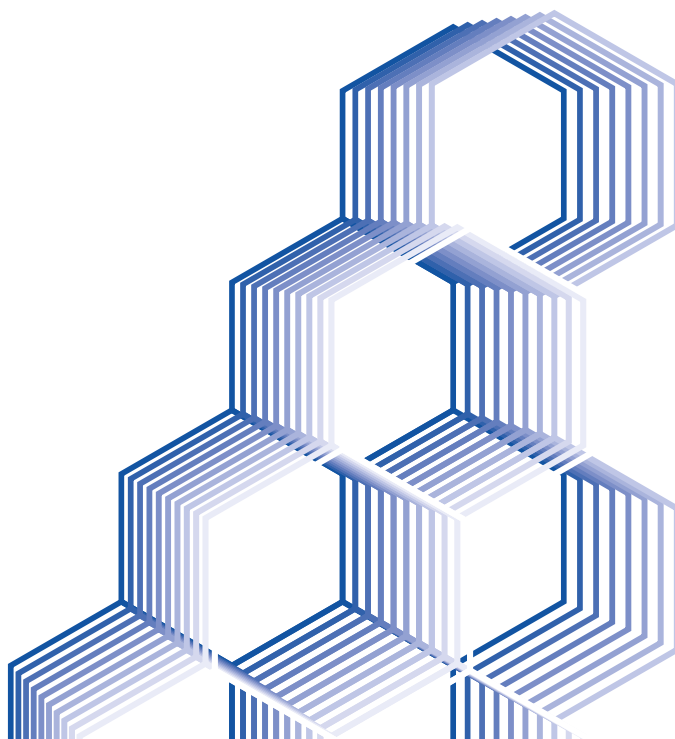
La Fondation vit notamment grâce aux contributions d'environ 60 entreprises qui constituent le réseau national de ses partenaires. Parmi eux, un grand nombre a décidé d'aller plus loin et plus concrètement dans sa démarche vis-à-vis de la Fondation, en hébergeant un site-relais.

Le responsable de ce site-relais, le « Délégué de site », est nommé parmi les salariés du partenaire. Il bénéficiera de l'aide d'un adjoint, salarié ou retraité du partenaire, et ils constitueront une équipe de bénévoles.

Des locaux sont mis à disposition pour organiser des réunions et recevoir les lauréats pour réaliser les instructions et parrainages.

Le Délégué de site assure par ailleurs la représentation de la Fondation auprès de l'ensemble des structures sociales locales.

Les sites-relais permettent à la Fondation d'aider des lauréats partout en France.



Les sites-relais de la Fondation

La carte de nos sites-relais

au 31 décembre 2024



Rapport D'ACTIVITÉ



Catherine MANON MILLET,
Déléguée du site-relais
Paris-Formation



Mon engagement auprès de la Fondation de la 2^e chance a débuté il y a près de vingt ans, lorsque j'étais administratrice à la Caisse d'Epargne Ile-de-France, mécène de la Fondation. Séduite par ses valeurs profondément humanistes et son exigence professionnelle, j'ai accepté avec enthousiasme d'animer le site Paris Formation. Chaque rencontre avec un candidat, qui devient par la suite lauréat et filleul est une leçon de courage. Leur dignité, leur volonté de rebondir, leur parcours souvent semé d'embûches mais porteur d'espoir, nous inspirent et nous enrichissent. Ces relations créent d'ailleurs un lien qui se poursuit souvent sur le long terme. Je viens d'avoir des nouvelles d'un lauréat financé en 2017 pour une formation en multimédia, aujourd'hui installé en Australie. Ces histoires nous donnent une énergie formidable.

Avec notre équipe de bénévoles, nous coordonnons les rendez-vous, instruisons les dossiers, assurons un suivi personnalisé... et espérons pouvoir accueillir de nouveaux bénévoles pour renforcer notre action. La Fondation, c'est avant tout une aventure humaine, faite d'écoute et de solidarité.

Je tiens à remercier la Caisse d'Epargne Ile-de-France pour sa confiance et son engagement dans la lutte contre toutes les formes d'exclusion.



Les sites-relais de la Fondation



Danielle SOURBÈS,
Déléguée du site-relais de Toulouse

Mon engagement auprès de la Fondation de la 2^e chance a commencé en 2009. À l'époque, j'étais salariée chez Orange, et en fin de carrière, j'ai opté pour un temps partiel senior. Orange nous proposait alors de terminer notre parcours professionnel en étant mis à disposition d'une association ou d'une fondation partenaire : la Fondation de la 2^e Chance en faisait partie. J'avais un collègue qui était déjà bénévole, et le site toulousain de la Fondation était voisin de mon bureau. C'était donc une opportunité qui réunissait plusieurs éléments : l'envie de rester utile, la proximité, et la possibilité de venir en aide à des personnes qui en avaient besoin.

J'ai d'abord rejoint la Fondation comme adjointe du délégué de site, avant de devenir Déléguée de site en 2012. Aujourd'hui, à 73 ans, je continue à m'investir, même si mon rôle a évolué : on allège un peu la charge de travail en confiant principalement les dossiers à deux personnes appartenant à un chantier d'insertion dans le Tarn-et-Garonne. Mes motivations ont toujours été simples : aider les autres. Dans ma propre vie, j'ai traversé des périodes où des personnes m'ont tendu la main, et cela me semblait naturel de pouvoir, à mon tour, offrir du temps et un soutien à ceux qui connaissent des moments difficiles. Ce bénévolat m'apporte

beaucoup : je garde un lien social fort, je continue à faire travailler ma mémoire, et même si je suis officiellement à la retraite depuis 2013, j'ai parfois l'impression de ne pas l'être tant mon engagement reste quotidien et vivant.

Ce n'est pas toujours simple, il y a aujourd'hui de moins en moins de bénévoles, et cela pose des défis pour instruire tous les dossiers. Mais nous trouvons des solutions : nous travaillons main dans la main avec les organismes qui accompagnent déjà les candidats, comme les Chambres des Métiers, BGE, l'ADIE, ou encore les Missions Locales. Cela nous permet d'avancer ensemble, d'évaluer les situations au plus près de la réalité des porteurs de projet et de leur accident de vie, dans une logique d'accompagnement global. Au fil des années, j'ai vu des dizaines de projets se concrétiser, des personnes retrouver confiance et relancer leur vie professionnelle. C'est cette satisfaction-là qui me motive encore aujourd'hui, et qui donne tout son sens à mon engagement au sein de la Fondation.



Rapport D'ACTIVITÉ

SITES	PARTENAIRES	DÉLÉGUÉS DE SITES
AIX	STMicroelectronics	Coordination siège
AJACCIO Fiduciaire Corse Audit	WALTER FRANCE	Jacques-Pierre Mereu
AMIENS Actis	WALTER FRANCE	Christophe Ruin
AULNAY-SOUS- BOIS	L'ORÉAL	Peggy Alloncle
AVIGNON	BOLLORÉ	Michel Molera Délégué de site Adjoint
BESANÇON	CAISSE D'ÉPARGNE	Nadine Marchand
BIARRITZ	ADIE	Gilles Bernardin
BOBIGNY CCI 93	CCI	Rémi Paul
BORDEAUX	BOLLORÉ	Serge Garcia
BRIANÇON- EMBRUN	BOLLORÉ	Coordination siège

Les sites-relais de la Fondation

SITES	PARTENAIRES	DÉLÉGUÉS DE SITES
CHÂTEAURoux	INITIATIVE INDRE	Éric Massé
CLERMONT-FERRAND Relais Amical Malakoff Médéric	MALAKOFF HUMANIS	Jean-Paul Normand
COGNAC Rémy Martin	RÉMY COINTREAU	Richard Menier
COMPIÈGNE	ECTI	Claude Fauchart
DIJON	CAISSE D'ÉPARGNE	Laurence Drevon
DUNKERQUE	ENTREPRENDRE ENSEMBLE	Arnaud Declunder
GRENOBLE	ACTEMIUM	Philippe Baussand
LA ROCHELLE	AML P	Sophie Beauchamps
LE HAVRE	INDÉPENDANT	Isabel Bachat
LE MANS	INDÉPENDANT	Alain Mouy

Rapport D'ACTIVITÉ

SITES	PARTENAIRES	DÉLÉGUÉS DE SITES
LILLE Relais Amical Malakoff Médéric	MALAKOFF HUMANIS	Jean-Marc Laouchez
LIMOGES	BOLLORE	Coordination siège
LYON	BOLLORE	Géraldine Staron
MARSEILLE	BOLLORE	Coordination siège
MASSY	VIRIDIEN	Matthieu Delarue
MELUN Bred Initiatives	BRED BP	Michel de Oliveira
METZ SFDN	BOLLORE	Emmanuel Maurice
MONTPELLIER	BOLLORE	Coordination Siège
NANCY	VINCI ENERGIES	Philippe Leroudier
NANTES	AGIR Abcd	Jean-François Douault

Les sites-relais de la Fondation

SITES	PARTENAIRES	DÉLÉGUÉS DE SITES
NICE	BOLLORÉ	Coordination Siège
ORLÉANS Gemey-Maybelline	L'ORÉAL	Coordination siège
PARIS	GS1 FRANCE	Camille Dreyfuss
PARIS	WALTER FRANCE / CAISSE D'ÉPARGNE ÎLE-DE-FRANCE	Catherine Manon-Millet
PÉRIGUEUX	ECTI	Michel Roy
PERPIGNAN	REPUBLIC TECHNOLOGIES	Philippe Parcevaux
POITIERS	LA POSTE	Jérôme Moreau
PONTIVY	AMISEP	Coordination Siège
QUIMPER	BOLLORÉ	Stéphanie Le Rest
REIMS	CHAMPAGNE PIPER HEIDSIECK	Coordination Siège

Rapport D'ACTIVITÉ

SITES	PARTENAIRES	DÉLÉGUÉS DE SITES
RENNES	BOLLORÉ	Coordination Siège
ROISSY Sodesi	AIR FRANCE	Manogarane Madi
SAINT-QUENTIN Soprocos	L'ORÉAL	Sylvie Stanek
STRASBOURG	INDÉPENDANTE	Hélia Fleury
SURESNES IER	BOLLORÉ	Richard Giromella
TOULOUSE	ORANGE	Danielle Sourbès
TOULON	BOLLORÉ	Coordination Siège
VICHY	L'ORÉAL	Jean-Emmanuel Martins
VINCENNES	BRED B.P.	Guy de Prati

Les bénévoles de la Fondation



Les délégués de site de la Fondation de la 2^e chance lors de la réunion annuelle 2024

Au total, environ 1000 bénévoles, salariés ou retraités des entreprises partenaires, indépendants ou membres d'associations de seniors, participent à la vie des sites-relais qui constituent le réseau de la Fondation.

À l'intention de ces volontaires, qui acceptent avec générosité et enthousiasme de consacrer une partie, souvent importante, de leur temps à instruire des dossiers ou à parrainer des lauréats, la Fondation a créé, et met à leur disposition depuis plusieurs années, deux modules de formation dispensés par l'institut Astrée, d'une durée d'une journée chacun, afin de leur apporter les éléments de base de leur action :

« L'écoute active et la posture d'écoute dans l'instruction et le parrainage »

« L'instruction et le parrainage à la lumière de l'écoute active »



Rapport D'ACTIVITÉ



Gabrielle LAGHOUATI,
Bénévole du site-relais
de Marseille

Accompagner ... mettre sur la route ceux qui traversent des étapes difficiles, comme la perte d'emploi, la reconversion professionnelle puis la formation, c'est un peu le fil rouge de ma vie. Après des études de journalisme, j'ai vécu 20 ans en Algérie, là j'y ai découvert dans le cadre de la mise en place des futurs complexes industriels, ce qu'on appelle aujourd'hui la gestion de carrière. Puis de retour en France, j'ai travaillé dans différentes structures mais le plus souvent auprès de personnes en difficulté de retour à l'emploi, comme le PLIE (Plan local pour l'insertion et l'emploi).

Aujourd'hui, à 77 ans, je suis marraine bénévole pour SNC Marseille (solidarités nouvelles face au chômage) qui lutte contre le chômage et l'exclusion et aussi pour la Fondation de la 2^e Chance.

Concrètement cela signifie que j'évalue les projets des candidats, je les rencontre, je les écoute, je les aide à formuler ou redéfinir leurs besoins. Quand un dossier est accepté, ce qui est majoritairement le cas, je les accompagne tout au long de ce projet, et souvent bien au-delà. On établit une vraie relation, humaine, qui s'inscrit dans la durée. Chaque année, et depuis que je suis à la retraite, j'accompagne une dizaine de personnes proposées par la Fondation et également suivies par SNC. Ce sont principalement des femmes. Beaucoup ont connu des épreuves lourdes, mais elles s'interrogent sur leur devenir professionnel mais aussi personnel et se battent pour rebondir. Ce sont elles, mes héroïnes du quotidien. Ce que je fais auprès des lauréats me porte. On ne mesure pas ce que ça coûte, à quelqu'un, de se remettre debout. Être là à ce moment-là, c'est précieux. Et inoubliable.



Les bénévoles de la Fondation



Marie-Luce GUYON,
Bénévole du site-relais
de Nantes

Depuis six mois, je suis engagée comme bénévole au sein de l'association AGIRabcd Loire/Océan. J'ai rejoint une équipe qui intervient en lien étroit avec la Fondation de la 2^e Chance pour instruire les dossiers de porteurs de projets, puis accompagner les lauréats dans la concrétisation de leur formation ou de leur activité professionnelle.

C'est à la suite d'échanges avec le délégué du site relais de Nantes au sein d'AGIRabcd Loire/Océan, que j'ai souhaité m'investir. Il m'a partagé son expérience, les valeurs portées par cette action et la richesse des rencontres qu'elle permet. Cela m'a immédiatement donné envie de contribuer à mon tour.

Retraitée depuis 2024, après une carrière dans l'industrie, j'avais à cœur de donner du sens à cette nouvelle étape de vie. Mettre mes compétences en gestion de projets et en organisation au service de personnes en situation de précarité m'est apparu comme une évidence.

Depuis le début de l'année, j'ai eu l'opportunité d'instruire quatre dossiers. En tant que marraine, j'accompagne actuellement deux lauréats : une coach bien-être et un formateur en apnée et préservation des zones marines. Au-delà du sentiment d'utilité, cette expérience m'apporte beaucoup sur le plan humain. Je suis profondément touchée par la détermination des lauréats, admirative de leur résilience et portée par leur énergie. Chaque projet est unique, mais tous ont en commun un potentiel de transformation positive : retrouver confiance en soi, se reconstruire, se projeter à nouveau dans l'avenir. Participer à cette démarche, c'est pour moi une manière concrète d'agir pour une société plus solidaire.

Mon rôle de marraine commence en fait dès l'instruction du dossier, une phase essentielle pour poser les bases d'une relation de confiance. Le premier contact avec le porteur de projet est décisif : il permet de comprendre son parcours de vie, ses motivations, les difficultés rencontrées, mais aussi la solidité de son projet. Ce moment d'échange nécessite écoute, bienveillance et empathie, car il s'agit souvent d'évoquer des épreuves intimes que le candidat a dû surmonter. L'ouverture d'esprit est primordiale pour accueillir chaque histoire avec respect et sans jugement. Le premier entretien est conduit avec un autre bénévole, ce qui

facilite la prise de notes, l'analyse du dossier et permet d'enrichir la réflexion par des regards complémentaires. Les échanges avec le délégué de site sont également appréciables. Cette dynamique d'équipe est précieuse et contribue à la qualité de l'instruction. Elle nous aide aussi à préserver une juste distance émotionnelle : Se protéger sur le plan affectif est important afin de garder une position de recul structurante.

Après validation du projet par la Fondation, le rôle prend alors une autre dimension. Je deviens un trait d'union entre la Fondation et le lauréat, et il est crucial, dans les premiers temps, d'être réactive afin de réaliser rapidement les démarches administratives nécessaires à la mise en œuvre de l'aide financière. Dans la phase de suivi du projet, j'assure une présence régulière : je prends contact avec le lauréat au moins une fois tous les deux mois, ou davantage selon les étapes clés de son parcours. Ces échanges se déroulent en présentiel ou en visioconférence, selon sa disponibilité. Ils sont l'occasion de faire le point sur l'avancement du projet, d'offrir un regard extérieur, de proposer des conseils adaptés, et de formaliser un compte-rendu trimestriel à destination de la Fondation. Je bénéficie également de l'appui de la coordinatrice régionale Seine & Ouest et de son adjointe. Leur réactivité, leur écoute et leur connaissance des dossiers sont de véritables atouts. En cas de question ou de situation délicate, je n'hésite pas à les solliciter : Leur soutien est précieux.



Rapport D'ACTIVITÉ



Fabien NÉGRIER,
Bénévole du site-relais
de Roissy

Je travaille au sein de l'Association JEREMY, un centre de formation aux métiers de l'aérien créé par Air France il y a 26 ans. Le Groupe Air France, par l'intermédiaire de sa filiale la SODESI, est étroitement impliqué aux côtés de la Fondation de la 2^e chance : la SODESI accompagne les salariés dans leur mobilité et leur reconversion professionnelle, et son directeur du développement, Mano MADJ, assure aujourd'hui la responsabilité du site relais de Roissy pour la Fondation.

Cela correspond pleinement à l'esprit de mon engagement auprès de la Fondation de la 2^e chance, en tant que bénévole instructeur depuis maintenant 12 ans.

Concrètement, ma mission consiste à instruire les dossiers transmis par la Fondation : je prends contact avec chaque candidat pour comprendre son parcours, évaluer la pertinence de son projet, vérifier qu'il correspond bien aux critères de la Fondation.

C'est une campagne interne lancée par Air France, il y a douze ans, qui m'a fait découvrir cette possibilité d'engagement : nous étions une quinzaine de salariés motivés à l'époque, aujourd'hui nous ne sommes plus que deux, mais toujours très investis.

Je suis chanceux de travailler dans un grand Groupe comme Air France. Je n'avais moi-même jamais connu d'accident de vie mais je trouvais juste et utile de partager mon expérience, mes connaissances et mon réseau au service de personnes qui, elles, ont dû affronter de telles épreuves. J'apprécie particulièrement la rigueur de la Fondation, qui veille à ce que l'aide apportée accompagne des projets solides et portés par des bénéficiaires engagés.

Ce bénévolat m'a beaucoup apporté : humainement, j'ai pu vivre des accompagnements marquants, avec des résultats très concrets. Je garde souvent le contact avec certains lauréats une fois leur projet lancé, tout en veillant à garder la bonne distance. J'ai aussi appris sur moi-même : quand je suis convaincu de la valeur d'un projet, je sais trouver l'énergie pour aller au bout et entraîner les autres avec moi. C'est un engagement qui fait sens également au sein de mon activité professionnelle : en tant que Directeur Adjoint d'un centre de formation qui travaille à l'insertion des jeunes décrocheurs, mes collègues sont sensibles à ce bénévolat et aiment échanger sur les parcours des lauréats que j'accompagne. Cela crée des passerelles naturelles entre mes missions professionnelles et cet engagement personnel, avec toujours la même volonté : aider des personnes à avoir une nouvelle chance dans leur vie.



Les bénévoles de la Fondation



Laurent BRUCKLER,
Bénévole du site-relais d'Avignon,



Cela fait désormais cinq ans que je m'investis auprès des lauréats de la Fondation de la 2^e chance. À l'issue de mes 43 années d'une carrière scientifique, j'ai fait le choix de prendre ma retraite. Il y a mille façons de vivre cette transition et, pour ma part, il s'agissait d'aller à la rencontre d'un univers différent pour me confronter à des problématiques plus sociales et humaines. En 2020, j'ai donc rejoint plusieurs associations dans le but d'apporter mon aide, si ce n'est mon soutien et mes compétences, à des publics nécessitant un accompagnement. C'est par le biais d'une association partenaire que j'ai pris connaissance de la mission de la Fondation de la 2^e chance : Parce que l'engagement du bénévole est concret, parce que ce bénévole est confronté à des lauréats ayant eu des trajectoires diverses et parfois si abimées, il m'a paru évident que ce rôle de bénévole allait me convenir.

Depuis mes débuts au service de la Fondation de la 2^e chance, j'ai accompagné 23 lauréat(e)s. J'ai notamment rencontré beaucoup de cas bouleversants de violences faites aux femmes. Ce qui me porte et m'anime au quotidien, c'est le sentiment d'utilité sociale, le constat de vies qui peuvent parfois rebondir positivement, en gardant à l'esprit que chaque lauréat reste décisionnaire de ses choix. La détresse de certaines situations demande parfois plus d'investissement et d'accompagnement que prévu, ce qui se matérialise par des suivis plus ou moins longs dans le temps (de un an à trois ans). La proximité avec nos lauréats et la confiance réciproque nous amènent parfois à créer des liens plus étroits. Il nous arrive ainsi de nous revoir après l'aboutissement de leur projet. En définitive, être bénévole, à mon sens, c'est s'enrichir en tant qu'humain et s'ouvrir à des personnes et des univers qui nous sont parfois inconnus ou lointains.



Rapport D'ACTIVITÉ

3. L'équipe du siège de la Fondation

Il est important de rappeler que les coûts de fonctionnement du siège de la Fondation (salaires des permanents, loyers, coûts informatiques et de frais généraux) sont supportés, depuis l'origine, par le Groupe Bolloré, de même que les coûts des sites-relais sont pris en charge par les entreprises partenaires qui les hébergent.

Cette disposition exceptionnelle permet à la Fondation de redistribuer à ses lauréats environ 95% de ses ressources (hors dons du Groupe Bolloré, couvrant les frais de fonctionnement).

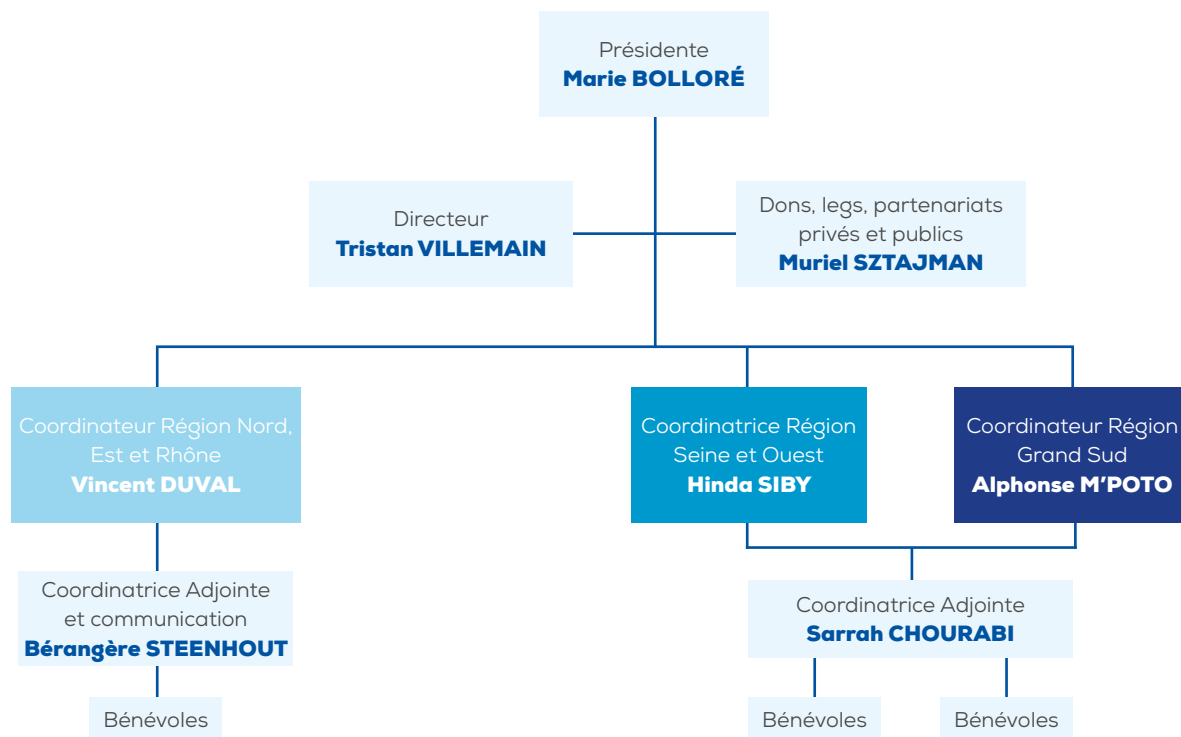
Au siège, le Directeur, animait en 2024 une équipe de 6 salariés, mis à disposition par le Groupe Bolloré ainsi que 3 bénévoles.

Les sites-relais, regroupés en régions, sont sous la responsabilité de trois coordinateurs, assistés de deux adjointes.

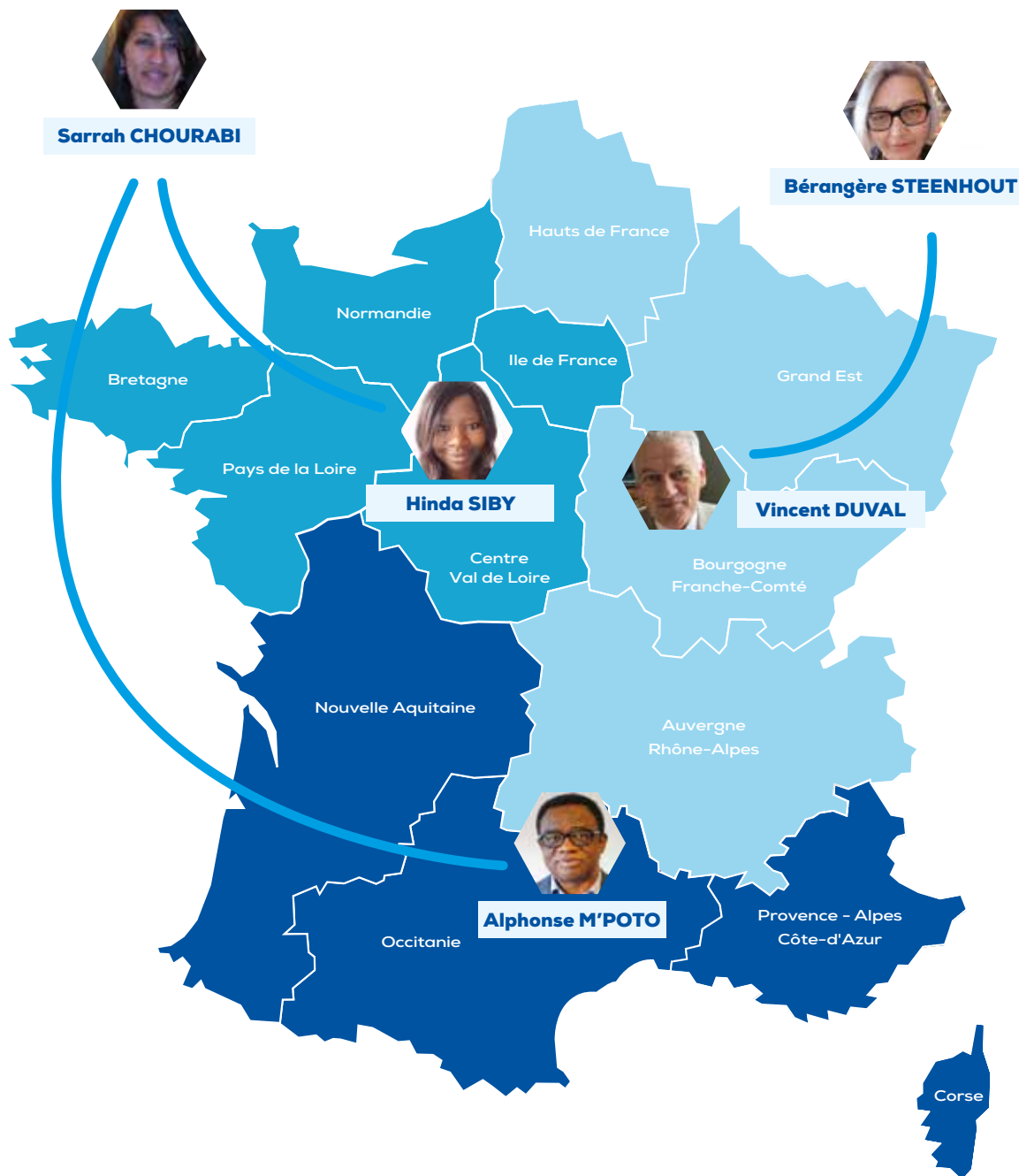
Les collaborateurs de l'équipe du siège ont également en charge :

- le suivi des dons, legs et partenariats privés et publics ;
- la communication ;
- la « mémoire vivante », c'est-à-dire le suivi de nos lauréats.

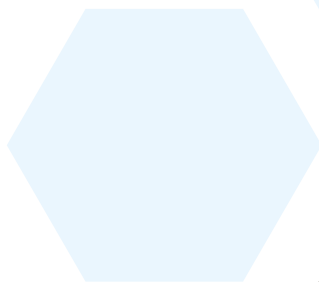
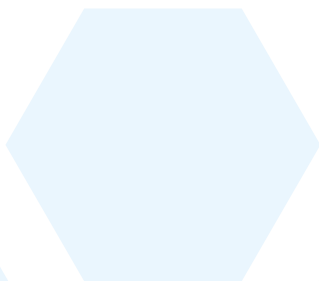
Organigramme au 31 décembre 2024



L'équipe du siège de la Fondation



Rapport D'ACTIVITÉ



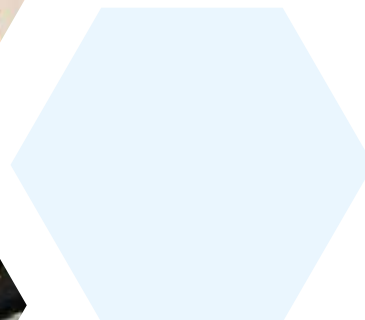
Monique LEDEY



Patrick CATILLON



Michel MORDAN



Trois bénévoles consacrent une part de leur temps à la Direction de la Fondation.

Avec le coordinateur régional, collaborateur « permanent » du siège de la Fondation, le bénévole préinstructeur étudie l'éligibilité des dossiers transmis par les porteurs de projet au regard des critères de la Fondation (âge ; réelle situation de précarité, faisant suite à un ou plusieurs « accidents de vie » ; volonté de mener à bien un projet de rebond de vie pérenne ; recherche effective d'autres moyens de financement au service du projet...).

Il vérifie que le dossier est complet et émet un premier avis sur la viabilité et l'éligibilité du projet : pertinence de la formation au regard des débouchés possibles, solidité du projet de création d'activité. Il le valide avec le coordinateur régional.

Dans ce cadre, il peut être amené à prendre contact avec le porteur de projet et/ou avec les organismes sociaux ayant participé au montage du dossier (Pôle Emploi, Centre Communal d'Action Sociale, Mission Locale...) afin d'éclairer et d'étayer sa position sur la demande.

De par sa mission, il peut également être conduit à attirer l'attention, sur certains points de vigilance, de l'équipe d'instructeurs qui prendra ensuite le relais du dossier.

Pour les dossiers non acceptés à ce stade, il peut faire des propositions de réorientation.

Les bénévoles du siège de la Fondation



Monique, entourée de Patrick et Michel,
également bénévoles préinstructeurs
à la Fondation de la 2^e chance.

Rapport D'ACTIVITÉ

4. Les Comités d'Agrément



En tant que Conseillère Parcours confiance, j'accompagne des personnes fragiles dans leurs démarches de microcrédit personnel, leur offrant ainsi la possibilité de réaliser des projets d'insertion professionnelle. Le microcrédit personnel s'adresse aux personnes qui n'ont pas accès au crédit classique.

La Caisse d'Epargne Ile-de-France est mécène de la Fondation de la 2^e Chance depuis 15 ans ! En tant que collaboratrice de la direction RSE-Mécénat-Intérêt Général, il était naturel de participer aux comités, étant très engagée à titre professionnel mais aussi personnel. Je fais partie du comité d'agrément de la Fondation depuis 7 ans.

Avoir la possibilité de fournir une aide aux bénéficiaires pour leur donner une chance de réaliser leur projet est gratifiant. Il existe un lien fort entre mon activité professionnelle et les bénéficiaires de la Fondation de la 2^e Chance, un microcrédit c'est en quelque sorte, une 2^e chance ! Mon engagement au sein du Comité d'Agrément de la Fondation s'inscrit naturellement dans cette continuité.

J'étudie les dossiers et je participe 4 fois par an aux comités d'agrément. Cela représente une centaine de dossiers.



Emmanuelle MAURY,
Membre du comité
d'agrément Seine & Ouest

Voir des personnes sortir de la précarité est très gratifiant. A la Caisse d'Epargne, « vous être utile » prend tout son sens grâce au travail rigoureux des bénévoles qui présentent des dossiers détaillés. Ces dossiers racontent les parcours difficiles de bénéficiaires qui peuvent aujourd'hui rebondir avec un accompagnement adapté. Les échanges bienveillants au comité renforcent le sentiment d'utilité, et les « portraits vivants » nous permettent de suivre l'évolution des bénéficiaires.



Les Comités d'Agrément

Comité d'agrément
Région Nord Est Rhône



Comité d'agrément
Grand Sud



Comité d'agrément
Région Seine & Ouest



Rapport D'ACTIVITÉ



Kaïs,
Lauréat de la Fondation en 2024,
projet de formation au Bachelor
Commerce Marketing,
Site-relais d'Aix



Au cours de l'année 2023-2024, j'occupais un poste de commercial itinérant en alternance dans le cadre de mon Bachelor en commerce marketing à l'école ESG à Aix-en-Provence. Malheureusement, en décembre 2023, j'ai été victime d'une fracture du troisième métatarse du pied gauche. Étant encore en période d'essai, mon entreprise a décidé de ne pas poursuivre ma collaboration, car le poste nécessitait une présence itinérante, incompatible avec ma blessure.

Me retrouvant sans emploi et dans l'obligation de financer moi-même ma scolarité, je me suis tourné vers la Mission Locale d'Aix-en-Provence. J'y ai rencontré ma conseillère, Pascale, qui m'a immédiatement parlé de la Fondation de la 2^e chance. Elle m'a accompagné dans la constitution de mon dossier de demande d'aide. Le dossier a été envoyé en mars 2024, et en mai 2024, Pascale m'a annoncé une excellente nouvelle : la Fondation m'accordait une aide financière de 1 500 €, couvrant le reste des frais liés à mon année d'études.

Ce soutien m'a profondément soulagé et m'a permis de poursuivre et valider ma troisième année de Bachelor.

Sans la Fondation de la 2^e chance, je n'aurais pas pu continuer mes études en 2024, et je ne serais donc jamais arrivé en Master, où je me trouve aujourd'hui. Je recommande vivement cette Fondation que je remercie. Elle sait aider et accompagner les personnes en difficulté en leur offrant une réelle chance de rebond.

Je remercie également la Mission Locale du Pays d'Aix, et tout spécialement Pascale, pour son écoute, son aide précieuse et son engagement à mes côtés dans cette démarche.



Les Lauréats de la Fondation



R.
Lauréate de la Fondation en 2024,
projet de formation
au CAP Esthétique.
Site-relais de Valence

Passionnée par les métiers de l'esthétique, j'ai découvert la Fondation grâce à l'assistante sociale de ma commune qui m'a aidée à monter mon dossier de candidature. Je lui ai en effet parlé de mon projet de formation en CAP Esthétique, lui précisant mes difficultés à le financer. Après un entretien avec un bénévole de la Fondation, mon dossier a été instruit puis accepté. Avant l'aide de la Fondation, c'était très compliqué car je travaillais la nuit en EHPAD pour financer ma formation et suivais mes cours le jour. Grâce à la Fondation qui a financé la moitié du montant, j'ai pu arrêter ce travail de nuit et me concentrer sur ma formation. L'autre moitié a été financé par un apport personnel. J'ai maintenu mon activité en EHPAD uniquement les jours où je n'étais pas en cours. J'aurais vraiment aimé suivre cette formation plus tôt ! L'esthétique me détend beaucoup. Le niveau du CAP était très élevé, surtout à l'écrit, j'ai malgré tout obtenu la moyenne. Et j'ai très bien réussi la pratique.

Malgré mes stages durant cette formation, il est difficile de trouver un emploi, habitant un petit village de la Drôme. Pour atteindre mon objectif, je suis prête à déménager. Un premier emploi dans l'esthétique me permettrait d'acquérir l'expérience suffisante. Mon objectif à terme étant de me mettre à mon compte, je travaille beaucoup en EHPAD pour cumuler des heures et économiser pour ce projet de création.

Le parrainage a été essentiel pour moi. Ma marraine m'appelait une fois par mois pour faire le point sur ma formation et mon moral. Elle a été d'une gentillesse incroyable, toujours à l'écoute, prenant le temps de répondre à mes questions et très disponible. Elle m'a rassurée quand j'avais des appréhensions à cause de mon niveau de français, elle m'a toujours motivée. Elle m'a remonté le moral, m'a donné de bons conseils. Ainsi, je me suis accrochée, je n'ai pas abandonné, même si la formation a été très difficile mentalement. Nous avons gardé le contact, elle me demande régulièrement où en sont mes recherches d'emploi.

La fondation m'a énormément aidée ; je n'aurais jamais pu terminer ma formation sans elle. Je parle déjà de la Fondation autour de moi pour faire connaître l'aide précieuse qu'elle m'a apportée. Lorsque mon niveau de français s'améliorera, je souhaite à mon tour devenir marraine. Je remercie la Fondation du fond du cœur et n'oublierai jamais ma marraine qui est aujourd'hui comme un membre de ma famille.



Rapport D'ACTIVITÉ



Felicien,

Lauréat de la Fondation en 2023,
projet de création d'une librairie
spécialisée en bandes dessinées.
Site-relais de Lyon

Stéphanois depuis douze ans, j'ai ouvert ma librairie spécialisée en BD au centre-ville de Saint-Etienne en décembre 2023. J'ai connu la Fondation de la 2^e chance grâce à un conseiller de la Fabrique à entreprendre, qui m'a mis en relation avec celui que sera mon futur parrain, et qui m'aidera à monter un dossier de subvention d'aide à la création d'entreprise. J'ai été accompagné par la Chambre de commerce et d'industrie (CCI), la Fabrique à entreprendre, France active Loire, Loire initiative, Rues du développement durable, Pôle emploi et la Caisse d'épargne.

Le soutien de mon parrain a été décisif. Au-delà de l'accompagnement formel et d'un regard extérieur sur le projet, c'est un vrai suivi personnel, plus intime, dont j'ai bénéficié. Nous sommes aujourd'hui amis, notre lien est bien au-delà de la librairie. Initialement, le projet était de reprendre une autre librairie spécialisée en BD toujours à Saint-Etienne, dont le gérant allait prendre sa retraite. Finalement, j'ai procédé différemment et je suis parti sur une création, seul. Je suis très fier de ce choix, d'avoir pu partir de zéro et ainsi investir un nouveau lieu, à mon image.

Ce fut un beau défi et je suis très épanoui au quotidien. Ma librairie est devenue importante pour ma clientèle en très peu de temps. Aujourd'hui elle se porte bien. Le chiffre d'affaires est très bon.

L'économie du livre est très encadrée et j'ai beaucoup investi, avec ma banque et la Fondation à la création du projet. Le rythme quotidien permettra très prochainement une rémunération correcte. La librairie continue d'évoluer puisque je serai présent avec un stand à la fête du livre de Saint-Étienne en octobre 2025 ce qui donnera encore plus de visibilité à la librairie. J'ai été enchanté et très satisfait de l'accompagnement de la Fondation, avec mon parrain mais également lors de la visite du coordinateur régional Nord Est Auvergne Rhône Alpes de la Fondation à la librairie. J'ai senti un vrai regard et une vraie volonté de m'accompagner, de me soutenir, financièrement et personnellement. J'en profite pour remercier encore la Fondation et les personnes qui m'ont accompagné. C'est primordial de se sentir entouré et soutenu dans de telles démarches et je souligne la qualité de cet accompagnement. J'ai déjà évoqué la Fondation à des porteurs et porteuses de projet qui pourraient en bénéficier, et continuerai de le faire !



Les Lauréats de la Fondation



Aurélie,

Lauréate de la Fondation en 2024, projet de développement d'une activité autour de la fleur séchée. Site-relais de Clermont-Ferrand

J'ai 37 ans. Je suis une ancienne directrice de structure d'accueil pour enfants, en poste pendant onze ans et formatrice pour les diplômés de l'animation. Maman célibataire d'un petit garçon de 4 ans.

Malgré l'aide de la CCI qui m'a notamment aidée à établir mon compte prévisionnel, la banque a refusé ma demande d'emprunt pour différents motifs liés à ma situation familiale "célibataire avec un enfant en bas âge" et professionnelle "une fin trop proche de mes indemnités France Travail et un statut d'auto-entreprise". Accompagnée également par le BGE et suite à ce refus, ma conseillère Aurore, m'a orientée vers la Fondation de la 2^e chance.

Là où je ne voyais pas de solution pour un développement professionnel à revenu stable, la Fondation m'a financée à hauteur de 2 300 euros, aide conditionnée à un co-financement de l'ADIE. Ainsi, l'entreprise a pu passer le palier qui était nécessaire à sa viabilité.

J'ai monté moi-même le dossier Fondation, accompagnée de ma mère, comptable. La création et la commercialisation de fleurs séchées est un métier que je me suis "inventé", "créé", "développé" et "adapté" pour répondre à mes besoins de vie dans l'ordre de mes contraintes à savoir : gérer ma vie personnelle ; gagner de l'argent à moindre frais avec un budget personnel limité ; répondre à une contrainte de temps (épuisement imminent de mes droits France Travail). Il fallait donc, soit que mon activité fonctionne, soit que la situation se débloque pour trouver une solution de garde pour mon fils alors âgé de 2 ans et reprendre un poste dans mon secteur.

Pour me développer, je me suis aperçue que je ne pouvais compter que sur moi, en créant un réseau de contacts. C'est d'ailleurs grâce à ce réseau que j'ai connu le BGE.

Aujourd'hui, j'ai développé une image de marque dans le monde du mariage, de la personnalisation et des accessoires de qualité pour les professionnels tels que les salons de coiffure, boutiques de mariée, esthéticiennes et boutiques de décoration qui collaborent avec ma marque soit pour promouvoir mon travail, soit pour pratiquer de la vente directe. Je me suis inscrite à un réseau d'entraide féminin "les Elle's" et ai développé mon carnet de contacts en démarchant, en investissant de mon argent et de mon temps auprès des différents professionnels cités ci-dessus mais aussi de Made in Auvergne, de boutiques éphémères, dans la communication radio, Riom Limagne et Volcans (qui promeut l'artisanat local et fait de la publicité gratuitement via ses réseaux et ses revues), ma commune Chatel-Guyon et j'en passe. L'objectif étant de réussir à me construire, de trouver des informations, de tester ce qui me convient le mieux.

Je travaille depuis mon atelier, à mon domicile, où j'accueille les clients sur rendez-vous. Je vends également en ligne via mon site et mon Instagram professionnel. Je suis également présente de façon permanente dans une boutique de créateurs à Riom.

Mon allocation France Travail a pris fin en mars 2024, période charnière car c'est à ce moment que j'ai signé des contrats pour des mariages sur l'année 2025, mais aussi avec d'autres professionnels (boutiques et coiffeurs). La Fondation m'est venue en aide financièrement à la fin de l'année pour passer ce cap.

En évolution rapide et constante, je suis dans l'adaptation continue tant en termes de gestion sur le terrain, qu'administratifs. Mon projet est en effet en mouvement continu afin de m'adapter à la demande, aux fluctuations que génèrent l'entrepreneuriat et ma vie. Des questions se poseront bientôt comme un éventuel changement de statut professionnel.

Je pense que la Fondation porte bien son nom, car là où le système ne fonctionne pas via les organismes publics et privés classiques, elle a entendu plutôt facilement que j'étais en difficulté. Là où les autres ont pris des chiffres pour me parler, des humains ont vu, qui j'étais, mon parcours professionnel et personnel pour comprendre.



Rapport D'ACTIVITÉ



Godfred.

Lauréat de la Fondation en 2023, projet de formation au Master en santé végétale pour des systèmes de culture durables. Site-relais de Roissy

Ma vie, mon voyage

Il y a quelque chose de profondément satisfaisant dans la blancheur éclatante d'une chemise fraîchement lavée. Pour moi, cette chemise blanche accompagnait toujours mon costume bleu marine préféré – un symbole d'une vie autrefois bien établie, faite de rigueur, d'élégance et de responsabilités.

Je m'appelle Godfred. Je suis né à Accra, j'ai grandi à Kumasi, et j'ai obtenu en 2016 un diplôme en sciences végétales à l'Université du Ghana. Depuis l'enfance, j'ai toujours été fasciné par les plantes. Pourtant, c'est dans le secteur bancaire puis hôtelier que j'ai commencé ma carrière. J'ai passé cinq années dans l'hôtellerie de luxe, travaillant pour des groupes internationaux comme Marriott et Kempinski. J'y suis devenu l'un des plus jeunes directeurs commerciaux, en charge de clients prestigieux, notamment diplomatiques. Ce fut une période de réussite, marquée par deux prix internationaux et des rencontres inoubliables avec des dirigeants venus du monde entier.

Mais malgré ces accomplissements, mon attachement à la terre ne m'a jamais quitté. En parallèle de mon poste, j'avais lancé une petite exploitation de maïs, employant trois ouvriers. J'y travaillais le week-end, nourrissant le rêve d'une agriculture moderne, tournée vers l'avenir.

En janvier 2022, j'ai quitté le Ghana. Ce voyage, bien que pris en avion, fut l'un des plus sombres de ma vie. Je n'étais pas en quête de meilleures conditions de vie, mais de sécurité. Ce départ, difficile et douloureux, m'a conduit en France, où j'ai recommencé à zéro. J'ai enchaîné les petits boulots : serveur, plongeur, employé de cuisine... Je faisais tout pour survivre, mais mon rêve, lui, restait intact.

C'est en cherchant une voie de reconversion que j'ai découvert Ferme d'Avenir, un programme gratuit et structuré en agroécologie. Pendant six mois, j'ai été formé sur le terrain dans plusieurs fermes bio à travers la France – de la Normandie à l'Île-de-France en passant par l'Anjou. J'y ai appris les bases de l'agriculture durable, adapté à des climats très différents de ceux que je connaissais. Ces expériences ont renforcé ma volonté de contribuer à la santé des cultures de manière concrète.

Avec le soutien de ma coordinatrice Ghyslaine, j'ai été admis au master Erasmus Mundus en santé végétale pour des systèmes de culture durables, un programme européen d'excellence. Après ma candidature, j'ai attendu patiemment une réponse, mon seul espoir de concrétiser mon rêve. Mon entretien avec Fabien qui sera mon futur parrain s'est bien déroulé même si j'étais très nerveux. Fabien s'est montré compréhensif et bienveillant, et je lui suis infiniment reconnaissant pour son soutien moral et émotionnel. Ainsi, grâce à la Fondation de la 2^e chance, j'ai pu financer ces études au moment où mes ressources étaient épuisées.

J'ai étudié en Espagne, puis en France à l'Institut Agro, à Montpellier, Rennes et AgroParisTech.

Mon projet de recherche portait sur le virus ToBRFV, une menace croissante pour les cultures de tomates et de poivrons. Aujourd'hui, je poursuis mon stage à BIOGER, INRAE-AgroParisTech, où j'étudie la rouille jaune, une maladie qui frappe les cultures de blé en France. Ce travail me permet de participer à la recherche de solutions durables face aux pathogènes, en lien direct avec la sécurité alimentaire.

Je poursuis aussi un bilan de compétences avec l'INRAE et je prépare mon permis de conduire, essentiel pour mes projets futurs. Je suis ouvert à des opportunités de thèse ou d'emploi dans les domaines de la phytopathologie, de l'agroécologie ou de la recherche appliquée.

De l'hôtellerie à l'agriculture, du Ghana à la France, mon parcours témoigne d'une chose : la résilience. Mon rêve reste le même : allier science, terrain et innovation pour construire un avenir agricole plus sain, plus sûr, et plus durable.



Les Lauréats de la Fondation



M.
Lauréat de la Fondation en 2020,
Site-relais d'Avignon



Il y a encore quelques années, ma vie était marquée par l'instabilité, les épreuves, et une perte de repères. Je venais d'un parcours de vie chaotique, sans réelle perspective d'avenir. Aujourd'hui, je suis à la tête de mon propre restaurant. Je suis devenu mon propre patron, j'ai recruté deux salariés, et je suis marié et père de trois enfants. Ma vie a retrouvé un sens, une direction, une raison de me lever chaque matin avec détermination et fierté. Jamais, même dans mes rêves les plus fous, je n'aurais imaginé un tel changement. Cette transformation n'aurait pas été possible sans le soutien précieux de la Fondation de la 2^e chance. Grâce à votre accompagnement, votre confiance et

votre appui financier, ce projet est devenu une réalité. Vous avez contribué à bien plus qu'un simple lieu de restauration : vous avez participé à une véritable renaissance.

Je vous adresse mes sincères et profonds remerciements. Vous avez changé ma vie, celle de ma famille, et de ceux que j'emploie aujourd'hui.

Merci du fond du cœur.



Grâce à la Fondation de la 2^e chance, j'ai pu financer une grande partie du matériel nécessaire à la création de mon entreprise. J'ai 43 ans et je suis originaire de la Guyane. Depuis que j'ai 19 ans, je suis peintre automobile. Mais à la suite d'un licenciement économique, je me suis retrouvé sans emploi et dans une situation financière délicate. J'ai connu la Fondation par l'intermédiaire d'une antenne Positiv.

J'ai eu la chance d'être suivi par deux bénévoles très impliqués, qui m'ont accompagné avec bienveillance. Ils m'ont aidé à monter mon dossier, mais surtout, ils m'ont soutenu et ils ont cru en mon projet. C'est sans doute ça qui m'a le plus touché. Je suis toujours en contact avec eux d'ailleurs. Depuis quelques mois maintenant, je travaille à mi-temps dans

un garage de carrosserie et je suis à mon compte l'après-midi. Je fais le métier qui me plaît. J'applique les peintures, les enduits, les produits de traitement et de protection sur les carrosseries de véhicules automobiles. Mais aussi je décape, je ponce à sec ou à l'eau, j'applique du mastic ou de l'enduit. Je protège les surfaces de la corrosion. Je crée aussi les teintes que veulent mes clients grâce à un nuancier, et je réalise la finition qu'ils souhaitent métallisée, vernie, nacrée ou opaque. Je pense que la Fondation de la 2^e chance est essentielle pour permettre aux gens de rebondir dans la vie. J'en parle beaucoup autour de moi.



Vivian,
Lauréat de la Fondation en 2024,
projet de création d'une
carrosserie automobile.
Site-relais du Havre



Rapport D'ACTIVITÉ



H. Lauréat de la Fondation en 2024, projet de formation make up artist. Site-relais du Havre



Il y a quelques années de cela, je menais de front une carrière militaire et tenais le rôle de maman, d'une fratrie de 3 enfants. Je n'avais que peu de temps à leur accorder et à la suite de mon divorce, j'ai décidé d'y remédier. J'ai donc fait le choix de changer de vie. Grâce à ma famille, mes sœurs tout particulièrement, j'ai ouvert les yeux sur mes passions et mon talent inné pour le maquillage et tout l'univers artistique qui va avec. C'était décidé, j'allais reprendre le chemin de l'école et devenir make up artist ! J'ai d'abord tapé à la porte des institutions publiques (France Travail, la CAF, etc.) et c'est une conseillère très attentive et spécialisée dans le parcours des femmes qui m'a m'orientée vers la Fondation de la 2^e chance.

Lors de mon premier entretien avec les bénévoles de la Fondation, j'ai été accueillie par mon parrain et ma marraine avec bienveillance et douceur. Grâce à la relation que nous avons noué ensemble au fil de nos échanges, j'ai pu leur faire tout à fait confiance et acquérir la certitude que je pouvais compter sur eux. J'entretiens encore aujourd'hui, des liens très forts avec mon parrain.

Grâce à l'aide apportée par la Fondation, j'ai pu intégrer une école qui a été une véritable bouffée d'oxygène, je rencontrais enfin le monde auquel j'appartenais ! Une fois diplômée, je me suis lancée avec un statut d'auto-entrepreneur. Certains de mes clients travaillaient dans le secteur du e-commerce et de la mode mais également pour l'industrie du cinéma. Le

cinéma justement, l'expérience la plus passionnante que j'aie pu vivre ! Les plateaux de tournage sont devenus mon quotidien. On n'imagine pas l'importance de tous ces métiers qu'on ne voit jamais à l'écran mais qui se cachent dans chaque détail. Pour ma part, j'ai passé beaucoup d'heures à lire des scripts, échanger avec les réalisateurs, et évidemment, à maquiller les acteurs. Être à 05 h du matin sur un set, et n'en ressortir qu'à 22 h ça peut sembler fatigant et contraignant. Mais je suis une passionnée et je suis pugnace. J'ai appris à mieux m'organiser, à travailler moins, et j'ai retrouvé mes enfants !

Aujourd'hui, je réalise que cette décision de recommencer, de changer de vie m'a profondément impactée sur le plan humain. J'ai déconstruit ma façon de voir le monde, repensé ma façon d'éduquer mes enfants. Parce que rien n'est figé ni tracé dans la vie, on peut se réinventer à n'importe quel moment et s'ouvrir à des univers qu'on ne connaît pas, tant qu'on est passionné. C'est également le message que j'aimerais porter auprès d'autres personnes qui ont besoin d'aide. En devenant moi-même bénévole, peut-être que je pourrais leur signifier que certains moments difficiles de la vie ne sont jamais définitifs, qu'il y a une échappatoire à la fatalité.



Structures d'accompagnement

4. Structures d'accompagnement



Nathalie LANCIAL,
Directrice de Clubhouse,
Lille



Le Clubhouse de Lille est un dispositif innovant d'inclusion sociale et professionnelle à destination d'adultes vivant avec des troubles psychiques sévères (bipolarité, schizophrénie, dépression résistante, burn-out chronique, etc.). Membre du réseau Clubhouse International, reconnu par l'OMS, nous proposons une approche non médicalisée, fondée sur la participation active, la pair-aidance et la valorisation des compétences.

Notre structure agit comme un véritable tremplin vers l'autonomie et la réinsertion. Elle permet à nos membres de sortir de l'isolement, de reconstruire un projet de vie, de retrouver un rythme, une estime de soi et, à terme, une place pleine et entière dans la société. En 2024, nous avons accompagné près de 200 personnes dans ce chemin de rétablissement, avec un taux de retour vers l'emploi ou la formation qui dépasse 50 %.

Le Clubhouse n'est pas un lieu d'accueil passif, c'est un espace de transformation, de reprise de pouvoir sur sa vie, et de construction concrète de l'avenir.

La Fondation de la 2^e chance joue un rôle déterminant pour notre association, en venant compléter et amplifier notre mission d'inclusion par un soutien concret et ciblé. Cette année, l'un de nos membres a pu bénéficier d'un accompagnement de la Fondation pour financer une formation qualifiante, dans le cadre de son projet de reprise d'études. Ce soutien a été un véritable levier pour lui permettre de relancer une dynamique d'insertion, en levant un frein financier important.

Au-delà de l'aide financière, ce partenariat avec la Fondation a aussi une valeur symbolique forte : il envoie un message d'espoir, de confiance et de reconnaissance à nos membres, souvent fragilisés par leur parcours. C'est une validation extérieure précieuse qui renforce l'estime de soi et la motivation.

En tant que structure d'accompagnement, pouvoir s'appuyer sur la Fondation de la 2^e chance nous permet d'ouvrir de nouvelles perspectives à nos membres. Cela nous offre des ressources supplémentaires pour construire des parcours sur mesure, où l'envie de se relancer peut se concrétiser par un projet viable et financé.

Ce partenariat témoigne aussi de la richesse qu'il y a à croiser les expertises et les soutiens dans une logique de co-construction. Ensemble, nous œuvrons pour rendre possible ce qui, trop souvent, paraît inaccessible. Car pour les personnes concernées par des troubles psychiques, chaque étape franchie vers la réinsertion est une victoire sur l'exclusion.

Nous remercions chaleureusement la Fondation de la 2^e chance pour sa confiance et son engagement à nos côtés.



Rapport D'ACTIVITÉ



Chez Linklusion, nous œuvrons chaque jour aux côtés des travailleurs indépendants en situation de handicap pour leur permettre de créer ou développer leur activité dans les meilleures conditions. En tant que responsable du programme TIH Booster en Ile-et-Vilaine, j'accompagne des entrepreneurs qui développent leur activité avec engagement et persévérance, chacun dans un contexte qui lui est propre.

Concrètement, notre accompagnement est double : d'un côté, nous les aidons à structurer et piloter leur projet et de l'autre, nous les soutenons pour identifier les difficultés liées à leur handicap, et trouver des solutions concrètes pour y remédier. Cela peut passer par le montage de dossiers auprès de la MDPH, de l'Agefiph, ou encore par un appui technique pour adapter leur activité. Nous travaillons en complémentarité avec le service public de l'emploi, pour offrir à ces entrepreneurs un accompagnement global et personnalisé.

La Fondation de la 2^e chance est un partenaire précieux. Récemment, j'ai sollicité son aide pour accompagner un entrepreneur que je suivais. Traitement de profession, son handicap l'empêche de porter des charges lourdes et provoque une grande fatigabilité dans ses déplacements, ce qui limitait fortement son activité. Grâce au soutien de la Fondation de la 2^e chance, il a pu financer l'achat d'un véhicule adapté. Ce financement a été décisif : il va lui permettre de travailler dans de meilleures conditions, de préserver sa santé et de gagner en autonomie au quotidien.



Mathilde SAUNIER,
Responsable TIH-Booster 35



Ce type de partenariat illustre parfaitement la complémentarité et la cohérence de nos actions : nous partageons les mêmes valeurs et la même envie d'aider concrètement des personnes à retrouver leur place dans la vie professionnelle. Ensemble, nous contribuons à lever des freins bien réels, et à donner une impulsion à ces entrepreneurs pour qu'ils puissent faire grandir leurs projets en toute sérénité. Pour moi, c'est une vraie fierté de pouvoir compter sur un tel partenariat, qui donne du sens à notre engagement commun.



Structures d'accompagnement



Angélique,
Conseillère en Economie Sociale
et Familiale au sein de l'association
IDDEES depuis septembre 2022

Chaque jour, j'accompagne des personnes en parcours d'insertion qui doivent surmonter des obstacles multiples avant de retrouver une stabilité professionnelle. Mon rôle est de lever ces freins – santé, logement, budget, mobilité, garde d'enfant – pour permettre à chacun de se projeter vers un avenir durable.

Dans cette mission, la Fondation de la 2^e chance occupe une place essentielle. Grâce à son engagement, nous disposons d'un appui décisif pour transformer des projets fragiles en véritables tremplins vers l'emploi. Mon rôle est de centraliser les demandes, de m'assurer de leur recevabilité et de travailler avec les coordinateurs de la Fondation pour que les projets des lauréats puissent aboutir concrètement.

Les résultats parlent d'eux-mêmes : en 2024, sept personnes que j'ai accompagnées ont bénéficié du soutien de la Fondation. Quatre ont décroché un CDI, une suit aujourd'hui une formation qualifiante et deux autres, actuellement

en parcours de soin, envisagent déjà un retour à l'emploi. Ces réussites témoignent de l'impact direct et mesurable de l'action de la Fondation sur le terrain.

À travers ce partenariat, nous faisons bien plus qu'accompagner : nous redonnons confiance, perspectives et dignité. Et c'est ensemble que nous rendons possible ce chemin vers la 2^e chance.



Rapport FINANCIER

RAPPORT FINANCIER SUR LES COMPTES 2024

La Fondation de la 2^e chance est une Fondation reconnue d'utilité publique dont l'objectif est d'aider et d'accompagner des personnes en difficulté qui ont la volonté de rebondir au travers d'un projet personnel.

Depuis 1998, date de sa création, plus de 9500 lauréats ont bénéficié de ses coups de pouce, pour un montant global alloué de près de 35 M€.

Ces coups de pouce sont matérialisés par des aides à la formation (75% des coups de pouce) ou à la création de projets (25%). Environ 2 coups de pouce sur 3 sont attribués à des femmes et une grande proportion des lauréats est âgée de moins de 45 ans (66% en 2025).

La Fondation bénéficie du Label IDEAS renouvelé en 2023.

APPLICATION DES NORMES COMPTABLES

Depuis 2021, les montants alloués aux lauréats sur l'exercice et relatifs à des prestations pour lesquelles les ordres d'engagement n'ont pas encore été réalisés sont reportés en dettes.

Cependant, les lauréats sont informés que ces montants alloués doivent être utilisés dans un délai de 3 ans. Passé ce dernier, la Fondation se réserve le droit d'annuler l'aide et de reprendre en profit le montant correspondant.

Les principales charges de fonctionnement de la Fondation sont directement couvertes par le Groupe Bolloré. Le montant correspondant à ce support financier figure en produit d'exploitation (dons couvrant les frais de fonctionnement).

LE FONCTIONNEMENT DE LA FONDATION DE LA 2^E CHANCE

En 2024, la Fondation a fonctionné grâce à l'engagement de près de 1000 instructeurs et parrains actifs de la Fondation, répartis sur 49 sites et, à fin 2024, 5 salariés sont mis à disposition de la Fondation par le Groupe Bolloré.

Les frais de gestion de la Fondation parmi lesquels figurent principalement les charges de personnel et les coûts immobiliers sont couverts par le Groupe Bolloré au travers d'un don annuel.

La Fondation assure le financement des « coups de pouce » accordés aux lauréats.

LE BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024

Lors de la création de la Fondation, une dotation non consommable s'élevant à 1000 K€ a été versée par le Groupe Bolloré aux termes d'un acte notarié signé le 15 février 2006.

Au 31 décembre 2024, les fonds propres de la Fondation s'élèvent à 4989 K€ en augmentation de 478 K€ par rapport au 31 décembre 2023.

Les fonds dédiés et reportés sur les exercices futurs s'élèvent à 28 K€.

Les dettes fournisseurs tiers de la Fondation s'élèvent à 87 K€ au 31 décembre 2024.

Les autres dettes (632 K€ au 31 décembre 2024) correspondent essentiellement aux aides accordées mais non encore versées aux lauréats.

La trésorerie globale de la Fondation est très largement positive et s'élève à 5684 K€ au 31 décembre 2024 en augmentation de 464 K€ par rapport à l'exercice précédent. Ceci avant recouvrement d'un avoir à recevoir de 50 K€ auprès du Groupe Bolloré classé en créances.

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 1 K€.

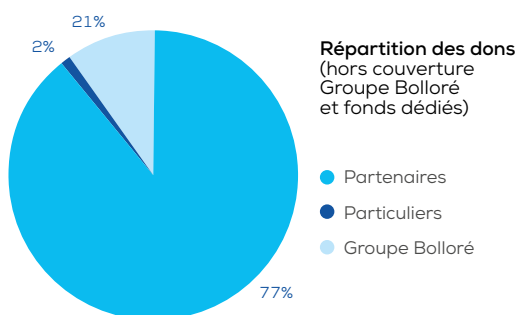
Rapport FINANCIER

Le compte de résultat 2024

Les Produits d'exploitation

Les dons et subventions reçus par la Fondation en 2024 s'élèvent à 1801 K€ en diminution par rapport à l'année passée qui avait enregistré un don exceptionnel d'un donateur à hauteur de 1500 K€ contre 500 K€ en 2024. Ces produits sont répartis comme suit :

- 865 K€ au titre des contributions des partenaires privés (comprenant 200 K€ de coups de pouce du Groupe Bolloré et 500 K€ de dons exceptionnels) ;
- 90 K€ au titre des mécénats (80 K€ en 2023) ;
- 830 K€ au titre de la couverture par le Groupe Bolloré des frais de fonctionnement de la Fondation ;
- 16 K€ d'utilisation des fonds dédiés.



Source : Rapport financier sur les comptes 2024

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sur l'année 2024 s'élèvent à 1548 K€ pour partie constituées par les aides aux lauréats et pour partie par les frais de gestion.

Les aides versées aux lauréats sont en augmentation de près de 11 % en 2024 à 714 K€ contre 644 K€ en 2023 et 576 K€ en 2022. Ces aides représentent, pour 2024, 75 % des dons reçus (hors couverture des frais par le Groupe Bolloré) contre 31 % en 2023. Elles ont permis de soutenir 296 lauréats.

Les aides versées en 2024 concernent :

- les lauréats primés en 2024 pour un montant de 388 K€ ;
- les lauréats primés les années antérieures pour un montant de 326 K€.

La variation de provision dans les comptes de 2024 concernant les aides allouées mais non encore consommées est faible (-1 K€). Ceci résulte de la somme :

- des aides allouées en 2024 mais non encore versées (-347 K€) ;
- des aides allouées antérieurement à 2024 et versées en 2024 (+326 K€) ;
- des aides complémentaires allouées sur des dossiers antérieurs à 2024 (-45 K€) ;
- des dossiers abandonnés (+65 K€) notamment en vertu de la règle des 3 années.

Par ailleurs, une dotation complémentaire de 21 K€ au titre des fonds dédiés a été comptabilisée après une utilisation à hauteur de 16 K€.

Les frais de gestion de la Fondation s'élèvent à 812 K€ en très légère réduction par rapport à l'année précédente et sont couvertes par le Groupe Bolloré.

Ces frais de gestion se répartissent comme suit :

(en K€)	2024	2023
Personnel détaché	507	551
Charges locatives	146	144
Autres frais de gestion	159	122
TOTAL FRAIS	812	817

S'agissant des frais de personnel détaché, l'écart entre 2024 et 2023 s'explique principalement par le départ d'un salarié (apprenti).

Les charges locatives restent stables.

Les autres frais de gestion progressent à hauteur de 37 K€ notamment pour les raisons suivantes :

- des dépenses engagées pour la maintenance de l'outil informatique pour 16 K€ ;
- L'attribution en 2024 des prix M. Giraud et D. Levin pour 12 K€ ;
- des cadeaux à destination des bénévoles pour 12 K€ ;
- des actions complémentaires de formation au profit du personnel et des bénévoles pour 5 K€ ;

Le bénéfice d'exploitation de l'exercice ressort donc à 253 K€ contre 1458 K€ en 2023.

Résultat financier

Dans le cadre de l'optimisation de sa trésorerie, la Fondation a procédé à la cession d'une partie importante de ses OPCVM monétaires au profit d'un placement à terme de ses liquidités. Il en est résulté la constatation d'un profit en 2024 de 215 K€.

Par ailleurs, la Fondation a comptabilisé un produit à recevoir de 10 K€ concernant ses placements à terme non encore échus.

Le résultat financier de l'exercice ressort donc à +225 K€.

Résultat net

Le résultat net de l'année 2024 se traduit en conséquence par un excédent de +478 K€.

Par ailleurs, il est rappelé que ne figure pas dans le compte de résultat de la Fondation l'apport que constitue le bénévolat car, en raison du nombre important de personnes concernées et de la difficulté du suivi de leurs travaux, ce chiffre apparaît complexe et incertain. L'apport du bénévolat n'en demeure pas moins primordial pour le fonctionnement de la Fondation.

Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public en 2024

Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public en 2024 présente un montant total des ressources de 2026 K€ correspondant :

- aux dons pour 1695 K€ ;
- aux mécénats pour 90 K€ ;
- aux autres produits liés à la générosité du public pour 225 K€ ;
- à l'utilisation en fonds dédiés pour 16 K€ ;

Ces ressources ont été employées sur l'exercice à hauteur de 1548 K€ :

- pour les actions réalisées par la Fondation en 2024 (734 K€) en prenant en compte la reprise de provision sur les aides non consommées et les honoraires sur instruction des dossiers ;
- pour la couverture des frais de fonctionnement de la Fondation à hauteur de 793 K€ (hors honoraires sur instruction des dossiers) ;
- pour le report des fonds dédiés de l'exercice à hauteur de 21 K€.

L'excédent des ressources sur les emplois constitue le résultat net 2024 de la Fondation (478 K€).

Conclusion

La Fondation a reçu, en 2024, 1785 K€ au titre de dons et subventions (dont 830K€ reçus du Groupe Bolloré pour couverture de frais de fonctionnement) et utilisé 16 K€ de fonds dédiés. La Fondation a également bénéficié de produits financiers pour un montant de 225 K€.

Le total des produits de l'exercice 2024 s'est donc élevé à 2026 K€.

Le total des charges de l'exercice s'établit quant à lui à 1548 K€ répartis comme suit :

- attribution des subventions et des aides aux lauréats à hauteur de 714 K€ ;
- frais de gestion d'exploitation à hauteur de 812 K€ ;
- dotation de 1 K€ concernant la variation d'un exercice sur l'autre des aides aux lauréats non consommées.
- les reports en fonds dédiés pour 21 K€ ;

Il en est résulté un résultat de l'exercice 2024 de +478 K€ à comparer à +1458 K€ en 2023.

Au 31 décembre 2024, la trésorerie globale de la Fondation est positive de 5684 K€.

Cette trésorerie représente :

- le montant de fonds de dotation libéré pour 1000 K€ ;
- le montant des fonds dédiés pour 28 K€ ;
- le montant des dettes fournisseurs et tiers pour 87 K€ ;
- les autres dettes pour 632 K€ constituées principalement par les aides dues aux lauréats mais non encore consommées à fin 2024 ;
- le solde net de trésorerie disponible de 3937 K€ représente plus de deux années de fonctionnement de la Fondation, ce qui correspond au souhait du Conseil d'administration. Ce solde est en outre représentatif des excédents accumulés en résultat et report à nouveau.

La Fondation a engagé au cours des 2 dernières années une action destinée à accroître le nombre de dossiers traités et les premiers effets se sont fait sentir en 2024. Elle continue, par ailleurs, à veiller à la qualité de sa gestion et à rechercher en permanence l'apport de nouveaux donateurs.

Fait à Paris le 17 juin 2025,

Le trésorier

Gilles Alix



Rapport FINANCIER

Bilan au 31/12/2024

(en euros)

ACTIF	NOTE	31/12/24	31/12/23	PASSIF	NOTE	31/12/24	31/12/23
ACTIF IMMOBILISÉ				FONDS PROPRES			
Immobilisations incorporelles		-	-	Fonds associatif sans droit de reprise		1 000 000	1 000 000
Immobilisations corporelles		-	-	Fonds propres statutaires		-	-
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		-	-	Fonds associatif avec droit de reprise		-	-
Immobilisations financières				Report à nouveau		3 510 420	2 052 349
				Excédent ou déficit de l'exercice		478 134	1 458 071
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ				TOTAL FONDS PROPRES	3	4 988 554	4 510 420
				Fonds dédiés		27 590	22 242
				TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	4	27 590	22 242
ACTIF CIRCULANT				DETTES			
Créances		50 229	668				
Valeurs Mobilières de Placement	1	1 555 736	4 200 517	Fournisseurs et comptes rattachés		87 426	67 384
				Tiers mandatés		32 831	50 752
				Fournisseurs		54 595	16 632
Disponibilités	1	4 128 216	1 019 509	Autres dettes		631 776	621 168
				Lauréats		10 996	3 264
				Lauréats/Tiers Mandatés (Aides non consommées)		616 546	616 079
				Bénévoles		4 234	1 825
Charges constatées d'avance	2	1 165	521	Produits constatés d'avance			
TOTAL ACTIF CIRCULANT		5 735 346	5 221 215	TOTAL PASSIF CIRCULANT	5	719 202	688 553
TOTAL ACTIF		5 735 346	5 221 215	TOTAL PASSIF		5 735 346	5 221 215

COMPTE DE RÉSULTAT	NOTE	31/12/24	31/12/23
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Produits de tiers financeurs (Ressources liées à la générosité du public)		1 785 457	2 869 386
Dons manuels		1 695 457	2 789 386
Dont dons couvrant les frais de fonctionnement (Groupe Bolloré)		830 000	800 000
Dont autres contributions		865 457	1 989 386
Mécénats		90 000	80 000
Utilisations des fonds dédiés		15 652	39 459
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		1 801 109	2 908 846
CHARGES D'EXPLOITATION			
Autres achats et charges externes		812 279	816 466
Charges du Groupe Bolloré (Personnel, loyers, charges locatives)		693 927	724 417
Charges directes		118 352	92 048
Publicité, publications, relations publiques ⁽¹⁾		26 813	26 382
Autres honoraires (Parrainage, instructions des dossiers)		19 702	17 405
Frais de mission tiers extérieurs (déplacements)		15 872	11 331
Cadeaux		13 423	1 872
Formations (Parrains et instructeurs)		8 010	2 530
Affranchissement, courrier, téléphone, frais de transport ⁽¹⁾		14 564	17 437
Honoraires commissaires aux comptes		1 629	5 294
Assurance multirisque		1 506	1 388
Frais et commissions bancaires		1 464	3 537
Cotisations (Label IDEAS, France Bénévolat)		1 100	700
Entretien des immeubles		-	568
Fournitures diverses		2 254	2 705

Rapport FINANCIER

Compte de résultat au 31/12/2024 (en euros)

COMPTE DE RÉSULTAT	NOTE	31/12/24	31/12/23
Transport		14	29
Autres charges ⁽²⁾		12 000	870
Aides financières consommées		714 079	644 195
Aides financières non consommées		468	(29 886)
Reports en fonds dédiés		21 000	20 000
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		1 547 826	1 450 774
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	6	253 284	1 458 071
PRODUITS FINANCIERS		-	-
Autres intérêts et produits assimilés		9 884	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		214 967	-
TOTAL PRODUITS FINANCIERS		224 850	0
2. RÉSULTAT FINANCIER	7	224 850	0
3. RÉSULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)		478 134	1 458 071
PRODUITS EXCEPTIONNELS		-	-
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS		0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES		0	0
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	8	-	-
Total des produits (I+III+V)		2 025 960	2 908 846
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		1 547 826	1 450 774
EXCEDENT (ou DÉFICIT) DE L'EXERCICE		478 134	1 458 071
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			

(1) Charges prises directement par la Fondation en 2024 (anciennement refacturées par le Groupe Bolloré).

(2) Prix Michel Giraud et Don Levin

Compte de résultat par origine et par destination au 31/12/2024 (en euros)

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	2024		2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	1 695 457	1 695 457	2 789 386	2 789 386
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat	90 000	90 000	80 000	80 000
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	224 850	224 850		
2 - PRODUITS NON LIÉS A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	-	-	-	-
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	15 652	15 652	39 459	39 459
TOTAL	2 025 960	2 025 960	2 908 846	2 908 846
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	734 249	734 249	631 714	631 714
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	792 577	792 577	799 060	799 060
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS				
5 - IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	21 000	21 000	20 000	20 000
TOTAL	1 547 826	1 547 826	1 450 774	1 450 774
EXCEDENT OU DEFICIT	478 134	478 134	1 458 071	1 458 071

Rapport FINANCIER

B-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2024		2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	0	0	0	0
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL	0	0	0	0



Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public 2024 (en euros)

EMPLOIS PAR DESTINATION	2024	2023	RESSOURCES PAR ORIGINE	2024	2023
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France	-	-	1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	734 249	631 714	1.2 Dons, legs et mécénat	-	-
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	1 695 457	2 789 386
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie		
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénat	90 000	80 000
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres produits liés à la générosité du public	224 850	
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public					
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	792 577	799 060			
TOTAL DES EMPLOIS	1 526 826	1 430 774	TOTAL DES RESSOURCES	2 010 308	2 869 386
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	21 000	20 000	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTÉRIEURS	15 652	39 459
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	478 134	1 458 071	DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-	-
TOTAL	2 025 960	2 908 845	TOTAL	2 025 960	2 908 845
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	3 510 420	2 052 349
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	478 134	1 458 071
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	3 988 554	3 510 420

Rapport FINANCIER

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2024	2023	2024	2023
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE	
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	
Réalisées en France			Bénévolat	
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature	
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FOND			Dons en nature	
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL	0	0	TOTAL	0 0

	FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	2024	2023
	FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE	22 242	41 701
	(-) Utilisation	15 652	39 459
	(+) Report	21 000	20 000
	FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	27 590	22 242

Tableau de variation des fonds propres et des fonds dédiés

(en euros)

Tableau de variation des fonds propres (en euros)

VARIATION DES FONDS PROPRES	À l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		À la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	1 000 000							1 000 000
Fonds propres avec droit de reprise	-							-
Ecart de réévaluation	-							-
Réserves	-							-
Report à nouveau	2 052 349	1 458 071	1 458 071					3 510 420
Excédent ou déficit de l'exercice	1 458 071	(1 458 071)	(1 458 071)	478 134	478 134			478 134
Dotations consommables	-							-
Subventions d'investissement	-							-
Provisions réglementées	-							-
TOTAL	4 510 420	0	0	478 134	478 134	0	0	4 988 554

Tableau de variation des fonds dédiés au 31/12/24 (en euros)

VARIATION DES FONDS DÉDIÉS	À l'ouverture de l'exercice (a)	Reports (b)	Utilisations		Transferts (Vers d'autres projets)	À la clôture de l'exercice	
			Montant global (c)	Dont remboursements aux tiers financeurs		Montant global (a) + (b) + (c)	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres organismes	22 242	-	15 652	-	-	6 590	-
- VIVENDI 2022	2 242	-	2 242			-	
- VIVENDI 2023	15 000	-	8 410			6 590	
- MATMUT 2023	5 000	-	5 000			-	-
- VIVENDI 2024		20 000				2 0 000	20 000
- ORANGE 2019	-	1 000				1 000	1 000
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	22 242	21 000	15 652	0	0	27 590	21 000

Rapport FINANCIER

Tableaux de rapprochements ART 432-16 au 31/12/2024 (en euros)

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	MISSIONS SOCIALES				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions et dépréciations	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés figurant dans les rubriques		TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du Public	Autres ressources					Autres produits liés à la générosité du public	Autres produits non liés à la générosité du public	
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes									
Achats de marchandises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de stock	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres achats et charges externes	19 702	-	-	-	-	-	792 577	-	-	-	-	-	812 279
Aides financières	714 547	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	714 547
Impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Salaires et traitements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges sociales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dotations aux amortissements et dépréciations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dotations aux provisions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reports en fonds dédiés	-	-	-	-	-	-	-	-	21 000	-	-	-	21 000
Autres charges	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges exceptionnelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Participations des salariés aux résultats	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Impôt sur les bénéfices	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	734 249	0	0	0	0	0	792 577	0	0	21 000	0	0	1 547 826

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	MISSIONS SOCIALES		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuites de biens					
Prestations de services					
Personnel bénévole					
TOTAL	0	0	0	0	0

Annexe aux comptes annuels

ACTIVITÉ

La Fondation de la Deuxième Chance a pour but d'aider et d'accompagner des personnes confrontées à des épreuves d'origines diverses, souvent lourdes, cumulatives, générant une réelle situation de précarité.

Le « coup de pouce 2^{ème} chance » qui leur est accordé au terme d'une instruction rigoureuse leur permet de bénéficier d'une dotation financière et d'un parrainage professionnel et humain jusqu'au terme de la réalisation de leur projet de rebond de vie.

La Fondation de la Deuxième Chance soutient deux natures de projet, la formation ou la création/reprise d'activité.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Dans le cadre de l'optimisation de la gestion de sa trésorerie, la Fondation a procédé en 2024 :

- A la cession d'une partie de ses valeurs mobilières de placements, ayant généré une plus-value de +0,2 million d'euros
- Au placement en décembre 2024 de 4 millions d'euros sous forme de dépôts à terme rémunérés.

A fin décembre 2024, la Fondation dispose de :

- Dépôts à terme : 4 millions d'euros
- OPCVM : 1,6 million d'euros
- Disponibilités : 0,1 million d'euros.

MÉTHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis selon les principes, normes et méthodes comptables découlant du plan comptable général 2014 conformément au règlement ANC 2014-03 ainsi qu'à l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite ainsi qu'aux avis et re-

commandations ultérieurs du Conseil national de la Comptabilité et du Comité de Réglementation Comptable, en tenant compte des dispositions des règlements n°2020-08 du 4 décembre 2020 et n° 2018-06 du 5 décembre 2018 de l'ANC relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1. Créances et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

2. Fonds propres statutaires

Pour satisfaire aux obligations nécessaires à la reconnaissance d'utilité publique, une dotation non consommable d'un million d'euros a été constituée en 2006.

Ces fonds ont été entièrement supportés par le groupe Bolloré.

Les statuts prévoient que cette dotation puisse être placée.

3. Fonds reportés et dédiés

Les fonds dédiés correspondent à des ressources affectées par les tiers

financeurs à des projets définis, et non encore utilisées à la clôture de l'exercice.

A la réception de ces fonds, une charge d'exploitation « reports en fonds dédiés » est comptabilisée en contrepartie d'un passif « fonds dédiés ».

Lors de la réalisation de l'engagement, une reprise est comptabilisée en produit d'exploitation « utilisation des fonds dédiés » en contrepartie du passif « fonds dédiés ».

4. Aides financières consommées et non consommées

Suite à la recommandation de la CNCC, EC2021-33, (janvier 2022), la Fondation comptabilise l'intégralité des aides pluriannuelles accordées aux lauréats.

Les montants alloués aux lauréats sur l'exercice, relatifs à des prestations pour lesquels les ordres d'engagement n'ont pas encore été réalisés sont comptabilisés en aides financières non consommées en contrepartie de dettes.

Le fait générateur de la comptabilisation des aides financières accordées est la date d'octroi.

Après l'accord des Comités d'Agréments, les lauréats sont informés par courrier du montant accordé par la Fondation de la deuxième Chance afin de financer leurs projets dans un délai de 3 ans maximum et sous conditions.

Le compte de résultat intègre deux lignes :

- Aides financières consommées,
- Aides financières non consommées.

5. Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation (Subventions publiques et dons reçus) concernent l'exercice en cours.

Rapport FINANCIER

Notes sur le bilan

NOTE 1 – DISPONIBILITÉS ET VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Disponibilités	4 128	1 020	(3 108) ¹
TOTAL	4 128	1 020	3 108

(1) Dont -1 million d'euro d'investissement sur OPCVM, + 3,8 millions d'euros d'encaissements suite cession de 19 OPCVM, + 0,3 million d'euros provenant de la trésorerie sur opérations d'exploitation (dont 1,8 millions d'euros de produits encaissés et -1,5 millions d'euros de charges décaissées)

(en milliers d'euros)	Valeur brute	valeur nette	Valeur estimative
OPCVM ⁽¹⁾	1 556	1 556	1 622
TOTAL	1 556	1 556	1 622

(1) Au 31/12/2024 la plus-value latente s'élève à 66 milliers d'euros et la plus-value réalisée s'élève à 215 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Dépôts à terme ⁽¹⁾	4 000	0	4 000
Banque, produits à recevoir	10	0	10
TOTAL	4 010	0	4 010

(1) Placements < 3 mois réalisés en décembre 2024.

VARIATION DE LA TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	2024	2023
Résultat comptable	478	1 458
Charges et produits sans incidence sur la trésorerie:	(210)	49
Utilisation et reports en fonds dédiés	5	19
Aides financières non consommées	(0)	30
Plus-value sur cession OPCVM	(215)	-
Variation du BFR	(19)	40
Flux net générés par l'activité	249	1 448
Investissement OPCVM	(983)	(4 201)
Cession OPCVM	3 842	-
Variation de trésorerie	3 108	(2 752)
Trésorerie ouverture	1 020	3 772
Trésorerie clôture	4 128	1 020
Variation de trésorerie	3 108	(2 752)

NOTE 2 – CHARGES CONSTATÉES D’AVANCE

(en milliers d’euros)	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Charges constatées d’avance	1	1	-
TOTAL	1	1	-

NOTE 3 – CAPITAUX PROPRES

(en milliers d’euros)	Au début de l’exercice	Affectation de résultat N-1	Autres mouvements	Résultat de l’exercice	A la clôture de l’exercice
Fonds associatif	1 000	-	-	-	1 000
Report à nouveau	2 052	1 458	-	-	3 510
Résultat de l’exercice	1 458	(1 458)	-	478	478
TOTAL	4 510	-	-	478	4 988

NOTE 4 – FONDS DÉDIÉS

(en milliers d’euros)	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Fonds dédiés ⁽¹⁾	28	22	6
TOTAL	28	22	6

(1) Les fonds reportés et dédiés concernent 2 contributeurs (Vivendi et Orange) au 31 décembre 2024.

NOTE 5 – CRÉANCES ET DETTES

A – Créances

(en milliers d’euros)	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Créances ⁽¹⁾	50	1	49
TOTAL	50	1	49

(1) Avoir à recevoir lié au personnel mis à disposition par Bolloré SE.

B – État des échéances des dettes

(en milliers d’euros)	Montant brut	à moins de 1 an	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans
Dettes d’exploitation				
Avance et acompte reçus sur commandes en cours	-	-	-	-
Dettes fournisseurs	87	87	-	-
Autres dettes ⁽¹⁾	632	362	270	-
TOTAL	719	449	270	-

(1) Dont aides financières non consommées pour 617 milliers d’euros.

Rapport FINANCIER

C – Variation des dettes sur aides non consommées

(en milliers d'euros)	01/01/2023	Augmentation	Aides complémentaires	Utilisation	Reprise non utilisées	31/12/2024	Variation
Dont: 2013	-	-	1	(1)	-	-	-
2018	-	-	1	-	-	1	1
2019	5	-	15	(9)	(5)	7	2
2020	31	-	0	(0)	(27)	4	(27)
2021	82	-	3	(21)	(30)	34	(48)
2022	127	-	6	(32)	(2)	98	(28)
2023	371	-	19	(263)	(0)	126	(245)
2024	0	732	3	(388)	(0)	347	347
TOTAL	616	732	47	(714)	(65)	617	0

NOTE 6 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Produits d'exploitation	1 801	2 908	(1 107)
Produits de tiers financeurs	1 785	2 869	(1 084)
– dont Entreprises	734	1 855	(1 122)
– dont Particuliers	22	14	8
– dont Groupe BOLLORE (Coups de pouce)	200	200	0
– dont Groupe BOLLORE (Frais de fonctionnement)	830	800	30
Utilisations des fonds dédiés	16	39	(24)
Charges d'exploitation	(1 548)	(1 450)	98
Autres achats et charges externes	(812)	(816)	4
– dont charges refacturées par le Groupe Bolloré	(694)	(724)	30
– dont charges directes	(118)	(92)	(26)
Aides financières consommées	(714)	(644)	(70)
Aides financières non consommées	(0)	30	(30)
Reports en fonds dédiés	(21)	(20)	(1)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	253	1 458	(1 205)

DÉTAIL DES CHARGES REFACTURÉES PAR LE GROUPE BOLLORÉ

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Personnel détaché	507	551	(44)
Loyers et charges locatives	146	144	3
Autres frais (Frais de déplacement, missions du personnel...)	41	30	11
TOTAL	694	724	(30)

NOTE 7 – RÉSULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Produits financiers	225	-	225
Autres intérêts et produits assimilés	10	-	10
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	215	-	215
Charges financières	-	-	-
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	225	-	225

NOTE 8 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Produits exceptionnels	0	0	0
Charges exceptionnelles ⁽¹⁾	0	(9)	(9)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	0	(9)	(9)

(1) Prix Michel Giraud versés aux lauréats en 2023 et en autres charges d'exploitation en 2024.

NOTE 9 – EFFECTIF MOYEN

	31/12/2024	31/12/2023
Cadres	3	3
Agents de maîtrise et employés	2	3
TOTAL	5	6

Rapport FINANCIER

NOTE 10 – AVANCES ET CRÉDITS ALLOUÉS AUX DIRIGEANTS

Néant

NOTE 11 – TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Néant

NOTE 12 – RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Néant

NOTE 13 – CONSOLIDATION / COMBINAISON

Néant

NOTE 14 – INTÉGRATION FISCALE

Non applicable

NOTE 15 – BÉNÉVOLAT

- La Fondation a fait appel à 3 bénévoles au siège et 1000 bénévoles répartis pour les 49 sites ouverts en France.
- Le nombre d'heures de bénévolat et sa valorisation n'ont pas pu être évalués compte tenu de la difficulté à mettre en place un processus de recensement et d'évaluation, du fait du nombre important de bénévoles et d'actions entreprises sur des sites multiples.

NOTE 16 – ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE

Néant

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Au Conseil d'Administration de la Fondation de la 2^e chance

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FONDATION DE LA DEUXIEME CHANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur

le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 11 juin 2025

Le Commissaire aux Comptes

Constantin Associés

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Jean-Yves GUYARD

Jean-Yves Guyard

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'Organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Fondation, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Paris-La Défense, le 11 juin 2025

Le Commissaire aux Comptes

Constantin Associés

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Jean-Yves GUYARD

Jean-Yves Guyard



FONDATION DE LA
2^e chance

RAPPORT D'ACTIVITÉ & BILAN 2024

FONDATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
